

LES DOSSIERS DE LA DREES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

AOÛT 2016 /// N° 4

Marie-Clémence Le Pape
(Univ. Lyon 2, Drees),
Mickaël Portela (Drees)
et **Élise Tenret**
(Univ. Paris-Dauphine).

Les auteurs remercient
Émilie Raynaud
pour ses commentaires
constructifs sur la première
version de cet article.

« Quand on aime, on ne compte pas »

Difficultés méthodologiques et stratégies de questionnement dans les enquêtes sur les aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes par leur famille

La question des aides matérielles et financières apportées par la famille aux jeunes adultes est devenue un axe de recherche central dans les années 1990, l'évaluation la plus précise possible des aides parentales étant un enjeu important pour les politiques publiques. Pourtant, le recensement fin des aides apportées pose des difficultés méthodologiques.

L'exploitation secondaire de *l'Enquête qualitative sur les ressources des jeunes* réalisée en 2013 (DREES - CRÉDOC) montre les réticences dont peuvent témoigner certains parents à évaluer le coût de leur enfant. Certains refusent ainsi la logique comptable. D'autres ont intégré cette injonction à aider leurs enfants et formulent des réponses du registre de l'évidence. Enfin, « le soutien moral » est souvent mobilisé comme une valeur refuge quand on ne souhaite pas véritablement compter, notamment par peur du jugement de l'enquêteur et de la société.

Ces réticences amènent à questionner le sens que les parents donnent au soutien matériel et financier apporté aux jeunes adultes. Pour eux, le besoin, le mérite, l'égalité au sein de la fratrie, le contexte économique ou l'histoire familiale sont autant de « raisons » qui motivent l'aide parentale.



SOMMAIRE

LES DOSSIERS DE LA DREES

« Quand on aime, on ne compte pas »

Difficultés méthodologiques et stratégies de questionnement dans les enquêtes sur les aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes par leur famille

Août 2016 /// N°4

> Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Élise Tenret

Introduction	3
Enjeux théoriques, institutionnels et méthodologiques des enquêtes portant sur les aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes	5
Privilégier une perspective comptable des aides apportées : quels effets possibles sur les réponses obtenues ?	15
Les « raisons » du soutien matériel et financier : une approche exploratoire des logiques d'action des parents interrogés	24
Conclusion	30
Bibliographie	32

« Quand on aime, on ne compte pas »

Difficultés méthodologiques et stratégies
de questionnement dans les enquêtes
sur les aides matérielles et financières
apportées aux jeunes adultes
par leur famille

Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Élise Tenret

Introduction

Dans un contexte de crise économique, les débats sur la « précarisation » de la jeunesse ont fait l'objet d'un traitement médiatique croissant, posant la question des ressources des jeunes adultes et implicitement celle de la place de la famille dans l'aide, entre autres financière, qui leur est apportée. En France, aujourd'hui le volume, sur une année, des transferts privés entre ménages¹ (aides financières, héritages et donations, aides en temps et en nature) représente 15,4 % du revenu national, dont 0,9 % sont des aides financières régulières et occasionnelles² (Le Goff *et al.*, 2016), et fait ainsi de cette question un enjeu majeur des politiques publiques. Répondant à ces préoccupations tout en s'inscrivant dans une tradition de recherche sur l'entraide familiale développée à partir de la fin des années 1950, des recherches – tant qualitatives que statistiques – se sont multipliées ces dernières années afin de rendre compte des aides familiales effectives, de leur montant et de leur forme. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ) menée en 2014 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Affaires sociales (DREES) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Réalisée afin de quantifier les ressources des jeunes et, au sein de celles-ci, d'évaluer le montant de l'aide financière apportée par leur(s) parent(s), cette enquête a été précédée d'une enquête exploratoire qualitative, menée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) à la demande de la DREES, dont le but était d'identifier les différents postes d'aide évoqués par les familles.

¹ Essentiellement au sein des familles.

² Estimations réalisées pour l'année 2008.

Si cette enquête préliminaire a effectivement permis de mieux cerner les types d'aide, leur fréquence et les montants apportés par les parents à leurs enfants adultes, il est également intéressant d'analyser ce que ce type de protocole peut produire chez les enquêtés identifiés comme les pourvoyeurs d'une aide – en général les parents. En effet, si la plupart d'entre eux se prêtent volontiers à l'exercice, le questionnement suscite également parfois un certain malaise, voire une forme de résistance, mettant en lumière plus largement une normativité sociale forte derrière l'aide familiale, comme si celle-ci allait de soi d'une part, et qu'il était délicat de quantifier cette aide d'autre part.

Centrale dans les discours des enquêtés, la question des raisons de l'aide apportée demeure largement sous-investie dans les recherches sur les solidarités familiales, les enquêtes sur les normes d'entraide³ étant encore sporadiques. Bien que certains travaux aient pointé l'intérêt de saisir ces normes de l'entraide familiale (Petite, 2005), il reste encore beaucoup à découvrir sur ce point. Mettre au jour ces règles permettrait notamment de mieux appréhender les relations entre générations dans la famille (Bonvalet et Ogg, 2006 ; Attias-Donfut, 1995 ; Renaut, 2003). Dans une perspective méthodologique, identifier ces normes généralement tacites, comprendre leur articulation avec les pratiques effectives des individus, devrait également permettre de mieux cerner ce qui se joue dans la relation entre enquêteurs et enquêtés lorsque ces derniers sont interrogés sur les aides familiales, de limiter les biais dans la formulation et l'ordre des questions posées, en somme de mieux préparer l'interprétation des résultats d'enquêtes existantes ou encore d'étoffer la réflexion méthodologique pour celles à venir. Cette étude s'inscrit ainsi dans une réflexion menée par la DREES pour améliorer la connaissance et la prise en compte de l'aide apportée aux jeunes adultes et plus largement de l'entraide familiale.

Ce dossier repose sur une analyse secondaire des entretiens réalisés auprès des parents des jeunes adultes enquêtés par le CRÉDOC, dans la phase préparatoire de l'ENRJ. Bien que la grille d'entretien n'ait pas été, à l'origine, construite dans l'objectif d'identifier les logiques d'action, le matériau ici recueilli, centré sur les aides concrètes apportées par les parents, informe toutefois aussi sur leurs normes, les enquêtés justifiant souvent leurs pratiques.

Après avoir rappelé dans un premier temps les différents enjeux des enquêtes portant sur les aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes, nous présenterons dans un deuxième temps les biais méthodologiques liés à l'utilisation de certains protocoles de recherche, notamment ceux reposant – implicitement ou explicitement – sur une vision comptable de l'aide apportée, à l'instar de l'enquête exploratoire précédant l'ENRJ. La troisième partie est consacrée à l'exploitation secondaire de cette enquête qualitative, sous l'angle des logiques de l'aide familiale.

³ Les normes peuvent être définies comme des modèles de conduites qui orientent les comportements ; des règles prescrivant un comportement donné, et constituant des repères pour l'action (Déchaux, 2009).

Enjeux théoriques, institutionnels et méthodologiques des enquêtes portant sur les aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes

Les travaux de recherche portant sur l'entraide familiale et plus particulièrement sur le rôle des aides matérielles et financières au sein des familles ne sont pas récents. La mesure empirique de l'entraide au sein de la famille émerge notamment avec la diffusion des thèses parsonniennes (*cf. infra*) dans les années 1950-1960 et se développe par la suite en France en réaction à la crise de l'État-providence et la montée des situations de précarité économique et sociale. Elle devient enfin un enjeu spécifique pour les jeunes adultes dont les difficultés d'accès à l'indépendance n'ont fait que croître.

Mais la mesure pertinente de l'entraide familiale n'est pas simple et nécessite à la fois une bonne connaissance des travaux de recherche, ainsi que du contexte institutionnel et social. Les concepteurs d'enquêtes ont progressivement fait évoluer les questionnaires pour améliorer la connaissance de ces sujets. Les enjeux pour une bonne compréhension des aides matérielles et financières à destination de jeunes sont toutefois encore nombreux.

La découverte ou redécouverte intéressée de l'entraide familiale et ses enjeux politiques implicites

S'inscrivant dans la lignée des travaux sur la compréhension du rôle des échanges au sein des sociétés (Malinowski, 1922 ; Mauss, 1925), les premières études à faire date sur le thème de l'entraide familiale dans les sociétés occidentales modernes sont majoritairement l'œuvre d'anthropologues anglo-saxons, parmi lesquels les recherches de Young et Willmott (1957), de Bott (1957) ou encore de Firth (1956) restent emblématiques. En France, l'étude sociologique des aides données et reçues au sein des familles est plus tardive. Elle s'est inscrite dans le dépassement de la thèse parsonnienne (Parsons et Bales, 1955) qui prédisait un isolement de la famille nucléaire et un amenuisement des relations entre membres de la famille dès lors que les enfants la quittent pour fonder leur propre foyer. *A contrario* de cette thèse, les enquêtes successivement menées par Pitrou (1976), Roussel et Bourguignon (1976), et Gokalp (1978) montrent que les aides et services apportés par les parents à leurs enfants restent fréquents malgré leur départ de la cellule parentale. Les liens entre générations se maintiennent ainsi au-delà d'un seul effet de cohabitation familiale⁴.

Mais la littérature en sciences sociales sur les pratiques d'entraide familiale ne prendra réellement toute son ampleur – tout du moins au vu du nombre de recherches menées – que dans le début des années 1990, avec l'extension de la pauvreté à de nouvelles

⁴ Pour une synthèse de travaux plus récents sur l'« étirement de la dépendance » des jeunes, se reporter aux travaux d'O. Galland (Galland, 2007, 2009) ou de C. Van de Velde (Van de Velde, 2008).

catégories de la population en France⁵ et en Europe et la crise de l'État-providence intervenue à l'issue des années 1970. D'enjeux scientifiques on passe alors à un débat politique (Martin, 1996) où la tentation est forte de voir dans la parenté une nouvelle forme de solidarité sociale (Déchaux, 1996). Les résultats des recherches menées pendant cette décennie sont pourtant loin de confirmer la vision optimiste et positive que sous-entend l'emploi du terme de « solidarités familiales » (Degenne et Lebeaux, 1991). Les catégories populaires sont, en effet, celles où les échanges sont les moins développés (Déchaux, 1994 ; Déchaux et Herpin, 2004a). La question de la finalité des aides au sein des familles y est par ailleurs analysée en termes de reproduction sociale : aide dite de « compensation » (maintien du niveau de vie) pour les jeunes chômeurs ou les jeunes en mobilité sociale descendante, registre de « l'émancipation sociale » pour l'aide apportée par les personnes d'origine modeste à leurs enfants les plus diplômés (Paugam et Zoyem, 1997).

La littérature économique sur la solidarité familiale s'est elle aussi développée sur ces mêmes fondations. C'est pour mieux comprendre les arbitrages entre transferts publics et transferts privés que les économistes ont commencé à analyser la question des solidarités familiales dans les années quatre-vingt. Plusieurs sujets sont toujours actuellement au centre de leurs préoccupations tels que les inégalités liées aux héritages et autres transmissions (Piketty, 2001, 2011 ; Arrondel *et al.*, 2014), ou les écarts de redistribution publique au cours du cycle de vie conduisant les familles à compenser en partie ces écarts par des transferts privés (d'Albis *et al.*, 2016). Mais c'est l'émergence d'hypothèses théoriques sur les motifs de transmission des individus qui va conduire à l'expansion forte des travaux sur la question. Pour les économistes, deux comportements individuels expliquent les transferts des parents vers leurs enfants : les parents peuvent être soit altruistes⁶ (Becker, 1991), soit dans l'attente de réciprocité⁷ (Cox, 1987). Ces deux hypothèses théoriques sur le fonctionnement des comportements individuels ont une incidence sur le type de politiques sociales et de lutte contre la pauvreté à mettre en œuvre. Comme le font remarquer L. Arrondel et F.-C. Wolff (1998) : « dans une société où les parents sont (purement) altruistes envers leurs descendants [...], un franc donné par l'État (par exemple aux enfants dans le besoin) se substituera à un franc donné dans le privé (par les parents), alors que dans une société dite d'échange, l'impact de cette politique sera indéterminé »⁸. L'aspect exemplaire de l'entraide familiale a également une incidence sur les politiques publiques⁹. En effet, pour les économistes soutenant cette

⁵ Cette extension de la pauvreté à de nouvelles catégories (les chômeurs, les travailleurs pauvres, les inactifs) dans les années 1980 et 1990 a notamment fait l'objet de nombreux travaux de S. Paugam (Paugam, 2013 [1991] ; Paugam, 2000).

⁶ Dans la logique altruiste, les ménages de parents tiennent compte du bien-être de leurs enfants (approximé le plus souvent par leur revenu) dans leurs calculs de maximisation d'utilité. Ces transferts ne supposent ainsi aucune forme de réciprocité économique hormis celle de satisfaire au bien-être des enfants. Les enfants dans ce modèle sont donc toujours « gâtés » (Wolff, 2012a).

⁷ Dans la logique de la réciprocité, deux cadres doivent être distingués : celui de l'échange et celui de la démonstration. Dans le cadre des échanges, les transferts des parents répondent à des services actuels ou anticipent les services futurs rendus par leurs enfants (Cox, 1987).

⁸ Dans un article récent F.-C. Wolff (2012b) estime, pour les étudiants de moins de 25 ans ne vivant plus chez leurs parents, qu'une hausse d'un euro du revenu des enfants diminue de 30 centimes environ le montant reçu de leurs parents, à autres caractéristiques données, indiquant ainsi que les aides financières versées dépendent partiellement des ressources dont disposent les étudiants.

⁹ Dans ce type de modèle, les aides que les parents reçoivent ou celles dont ils ont pu bénéficier par le passé de la part de leurs propres parents participent à expliquer leurs motivations à aider leurs propres enfants.

thèse, la génération des parents est favorable aux transferts parce qu'elle désire inculquer à la jeune génération le principe de ces transferts, y compris par la redistribution publique (Cox et Stark, 1996, 1998 ; Arrondel et Masson, 2001 ; Masson, 2002, 2007, 2009). L'enjeu politique qui en découle est ainsi le maintien du « pacte social » entre les générations garantissant la pérennité du système redistributif.

Les sous-bassements d'un modèle social « familialiste » : le cadre juridique des aides publiques et parentales

Le cadre juridique concernant l'aide des parents à leurs descendants est à la fois contraignant et relativement flou. En effet, le Code civil, à travers les articles 203 (« les époux contractent par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants ») et 371-2 (modifié par loi n°2002-305 du 4 mars 2002 – « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant ») impose aux parents une aide à leurs enfants, ce qui constitue l'obligation d'entretien des parents à l'égard des enfants¹⁰. Cette aide ne concerne pas uniquement les besoins matériels de l'enfant (nourriture, vêtements, chauffage, logement, soins médicaux) mais également ses besoins moraux et intellectuels (frais de scolarité ou de formation). Décrivant l'obligation d'entretien définie par le droit civil, C. Neirinck estime que « tant qu'il n'est pas en mesure [l'enfant] de gagner sa vie, ses parents doivent assumer sa charge » (Neirinck, 1984), et D. Evaraert-Dumont mentionne un « devoir impérieux [pour les parents] de faire de l'enfant un adulte autonome » (Evaraert-Dumont, 2006). Cette obligation demeure toutefois peu précise en termes législatifs sur deux points. D'une part, aucun âge limite d'aide des parents à leurs enfants (majeurs) n'est précisé. D'autre part, les conditions dans lesquelles l'obligation persiste entre parents et enfants ne sont pas explicitées.

Néanmoins, la jurisprudence permet d'apporter des éléments de précision sur les critères selon lesquels l'obligation des parents vis-à-vis de leurs enfants adultes demeure. Ainsi, dans un premier temps, la Cour de cassation a affirmé que « si l'obligation des parents d'entretenir leurs enfants prend fin en principe à leur majorité, les parents demeurent cependant tenus, après qu'ils l'aient atteinte de leur donner [...] les moyens de poursuivre les études » (Cour de cassation, 2^{ème} chambre civile, 18 mai 1967). Plus récemment, la cour d'appel de Douai a estimé que : « les père et mère doivent contribuer aux frais d'entretien et d'éducation de leurs enfants même au-delà de la majorité dès lors que, compte tenu des circonstances, du milieu familial et social, ceux-ci poursuivent des études destinées à leur permettre d'entrer dans la vie active » (cour d'appel de Douai, 7^{ème} chambre civile, 7 février 1991). Le statut d'étudiant apparaît ainsi comme une condition de l'obligation d'entretien des parents à l'égard de leurs enfants, selon une jurisprudence constante. Cela ne signifie pas pour autant que l'enfant adulte étudiant bénéficie d'un droit inconditionnel. Il a été ainsi jugé que la contribution des parents pouvait être supprimée dans une affaire où un jeune avait accumulé un retard de quatre ans sur le cursus normal (Cour d'appel d'Agen, 13 juillet 1997, juris-data n°043686). Plus généralement, comme l'indique une décision de la Cour de cassation du 27 janvier 2000 (Cour de cassation, 2^{ème} chambre civile,

¹⁰ Dans le langage courant, l'obligation d'entretien est souvent appelée obligation alimentaire, qui désigne juridiquement l'obligation des enfants à l'égard des parents (« Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin », Code civil, article 205).

27 janvier 2000, n°96-11.410), l'obligation d'entretien des parents ne cesse que lorsque le bénéficiaire est en mesure de subvenir seul à ses besoins, c'est-à-dire lorsqu'il trouve un emploi régulier qui permet à l'enfant d'être autonome. Des conditions de ressources sont également valables pour les parents puisqu'un arrêt de la Cour de cassation de 1996 (Cour de cassation, 2^{ème} chambre civile, 20 novembre 1996, n°95-14363) montre que les tribunaux tiennent toujours compte des revenus et des charges des débiteurs – dans ce cas des parents – pour juger de l'obligation d'entretien : les parents peuvent ainsi s'y soustraire s'ils sont dans l'impossibilité matérielle de l'assumer, ce qu'ils doivent alors démontrer.

L'existence de cette obligation d'entretien issue du droit civil n'est pas sans conséquences sur la définition du droit social en France (Sayn, 2005¹¹ ; Everaert-Dumont, 2006). L'obligation d'entretien est l'une des raisons qui expliquent que les pouvoirs publics aient exclu les jeunes de moins de 25 ans du bénéfice du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) lors de sa création en 1988 (Lima, 2012). D. Everaert-Dumont rappelle ainsi qu'à la création du RMI, l'article 23 du texte de loi (repris ensuite dans le Code de l'action sociale et de la famille – CASF – édition 2003), précisait que toute personne ne pourra prétendre au bénéfice du RMI que si elle fait valoir « ses droits aux créances d'aliments qui lui sont dues au titre de l'obligation instituées par l'article 203 [...] du Code civil (CASF, article L. 262-35 – éd. 2003) ». Cette disposition est toujours en vigueur dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (CASF, article L. 262-10). Par ailleurs, même pour des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance le droit affirme que l'obligation légale d'entretien ne disparaît pas pour les parents (CASF, article L. 228-1).

Au-delà de ces deux exemples, c'est l'ensemble des règles d'attribution des droits sociaux en France qui semble marqué par « l'esprit » du droit civil et de l'article 203 contribuant en partie¹² à la construction d'un modèle social qui passe par la famille. Les prestations familiales sont versées jusqu'à 20 ans (21 ans pour le complément familial) et les allocations logement prennent en compte les enfants jusqu'à 20 ans également. Dans le cadre des minima sociaux, les jeunes peuvent être considérés comme relevant de la charge parentale jusqu'à 25 ans. Les bourses d'études sur critères sociaux sont elles aussi fortement liées à la situation des parents. Ce sont les revenus des parents durant les deux années précédentes qui sont le plus généralement utilisés pour déterminer l'accès aux bourses. Enfin, dans le cadre des allocations logements, même si ce sont les revenus des jeunes qui sont pris en compte, les revenus des parents interviennent indirectement. En effet, quand les bénéficiaires sont boursiers sur critères sociaux les barèmes d'attribution des allocations logement ne sont pas les mêmes. Le système fiscal lui-même contribue à ce familialisme. Les parents ont la possibilité de bénéficier du quotient familial jusqu'à 21 ans pour l'ensemble des jeunes rattachés à leur foyer fiscal et 25 ans quand ceux-ci sont étudiants. Le Haut Conseil de la Famille estime dans son récent rapport sur les jeunes de 18 à 24 ans (Haut Conseil de la Famille, 2016) qu'environ la moitié des prestations sociales et fiscales destinées aux jeunes majeurs transitent par leurs parents et que 80 % environ sont calculées en fonction des caractéristiques de leur famille. Ces constats conduisent de

¹¹ I. Sayn fait le même constat concernant l'obligation alimentaire (article 205, Code civil).

¹² Le modèle social familialiste français est aussi une construction historique héritée de la création de la Sécurité sociale d'inspiration assurantielle. P. Laroque, en 1945, définissait la Sécurité sociale « comme un moyen de garantir à tous les éléments de la population qu'en toutes circonstances ils jouiront de revenus suffisants pour assurer la subsistance familiale » (Barbier et Théret, 2009).

nombreux sociologues et chercheurs en sciences politiques à qualifier le système français de familialiste (Van de Velde, 2008 ; Chevalier 2012 et 2016 ; Charles 2012 et 2015).

L'émergence dans la statistique française de la question des aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes dans la famille : de l'héritage à la mesure de la pauvreté

En écho à ces préoccupations publiques et scientifiques sur les enjeux de l'entraide familiale, les enquêtes statistiques sur les transferts intergénérationnels financiers se développent à la fin des années 1970. Dans un premier temps, les transferts intergénérationnels sont davantage appréhendés sous l'angle de la transmission patrimoniale. À notre connaissance, la première étude, utilisant des données françaises a été réalisée au Centre de recherche économique sur l'épargne par D. Kessler (1979). Particulièrement innovante, elle utilise une enquête créée pour la circonstance (l'enquête *Héritage 1975*) dans laquelle on interroge un échantillon représentatif de ménages français sur les héritages, les donations ainsi que les transferts monétaires réguliers reçus ou versés par les parents, dont les jeunes interrogés étaient déjà les principaux bénéficiaires. Dans la continuité de ces travaux, d'autres articles se sont intéressés aux transferts intergénérationnels dits *inter vivos*¹³ utilisant toujours des données d'enquête sur l'épargne et le patrimoine. Les enquêtes *Actifs financiers 1986* et *1991* de l'INSEE sont ainsi mobilisées dans l'optique de mieux comprendre les motifs et les pratiques de transmission des Français (Arrondel et Masson, 1991 ; Arrondel et Wolff, 1998). Dans l'enquête *Actifs financiers 1991* quatre types d'aides différents ont été introduits : « prêt d'un logement ou paiement d'un loyer », « aide en argent », « prêt d'argent », « caution ou cession de droits à emprunt ». Mais les montants de ces aides ne sont pas disponibles. Dans les enquêtes *Patrimoine* qui ont succédé aux enquêtes *Actifs financiers*, on retrouve le même type de question sur la nature de l'aide, avec cette fois des éléments sur sa périodicité (« pendant les études », « une fois installé », ou « pendant la recherche d'un emploi »), répondant ainsi en partie aux critiques sur l'absence d'information sur la temporalité du transfert (Cordier *et al.*, 2007). Ce qui intéresse les chercheurs dans ces données, c'est la possibilité de réunir des informations sur les ressources de la personne aidée ainsi que sur celles de la personne qui l'aide, rendant ainsi possible la mise en application des modèles théoriques en économie de la famille sur la transmission (*cf. supra*).

Toutefois, à la fin des années 1980, les enjeux théoriques se renouvellent et d'une analyse essentiellement centrée sur les donations et les héritages, on passe à un traitement statistique davantage axé sur les ressources procurées aux enfants, et au « coût » que cela engendre pour leurs parents. Plusieurs questionnements sont au cœur de cette transformation : la charge supplémentaire des jeunes dans le budget des parents dans un contexte de crise économique persistante et d'allongement de la jeunesse, le rôle des parents dans le cheminement vers l'indépendance des jeunes adultes ou encore la question de la pauvreté des jeunes adultes, notamment des étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents. Les enquêtes *Budget de famille* sont particulièrement révélatrices de cette transformation. Dans l'enquête de 1979, les questions sur les transferts sont absentes : une question rassemble les aides régulières versées à la famille et les pensions des parents âgés en maison de retraite. En 1985 et en 1989, la prise en compte des

¹³ Transferts du vivant de la personne.

transferts intergénérationnels devient plus centrale mais les aides financières à destination des jeunes ne peuvent être analysées que très partiellement. La question porte sur l'« envoi d'argent dans la famille, le loyer des enfants ayant quitté le logement et la pension des parents en maison de retraite ». À partir de 1995, le questionnaire sur les aides reçues et données est largement développé, précisant un ensemble de biens donnés ou reçus (onze postes), ainsi que les versements ou dons financiers. Plusieurs articles sur les aides reçues par les jeunes adultes utilisent ces nouvelles données (Paugam et Zoyem, 1997), (Déchaux et Herpin, 2004a). Ces études axent leur analyse sur les logiques sociales à l'œuvre derrière les aides apportées aux jeunes adultes, en évaluant par exemple pour les jeunes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle (les cadres, les ouvriers) la fréquence et le montant de l'entraide familiale selon l'origine sociale. Toutefois, ce dispositif d'enquête présente certaines lacunes pour comprendre l'aide apportée par les parents aux jeunes adultes : l'absence d'informations simultanées sur le donneur et le receveur limitent l'analyse des logiques sous-jacentes à l'aide apportée et un problème de définition de la provenance de l'aide (les parents sont regroupés avec les grands-parents) amène à interpréter les résultats obtenus avec précaution.

Au début des années 1990, une nouvelle enquête à caractère expérimental vient confirmer cet intérêt pour le rôle joué par les parents de jeunes adultes et plus largement les solidarités et échanges familiaux dans la société moderne, ce « nouvel esprit de la famille » (Attias-Donfut *et al.*, 2002). En 1992, à l'initiative de C. Attias-Donfut qui travaille à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, l'enquête *Trois générations* impulse une nouvelle mesure des transferts (monétaires et en nature) entre ascendants et descendants : elle est unique car trois générations d'adultes d'une même famille y sont interrogés¹⁴, en posant des questions identiques ou complémentaires à chacun des enquêtés (Attias-Donfut, 2006). Elle permet ainsi de mieux comprendre le soutien familial apporté aux jeunes adultes en le replaçant dans un système d'échanges plus global, qui peut inclure, dans le même temps, pour la « génération pivot » (celle des parents), la prise en charge des personnes âgées, dépendantes ou non.

Le début des années 1990 est également marqué par des enquêtes portant sur la population des jeunes. Il s'agit de comprendre le cheminement différencié des jeunes vers l'indépendance, en intégrant l'aide reçue par les jeunes comme critère de passage à l'âge adulte (Galland, 2000). La première d'entre elles est l'enquête complémentaire à l'enquête *Emploi sur les Jeunes*¹⁵, réalisée par l'INSEE en 1992, qui est renouvelée en 1997 dans le cadre de l'enquête *Jeunes et Carrière*. Dans cette dernière, plusieurs postes d'aides sont identifiés (les frais de scolarité, achat de véhicule, entretien ou assurance du véhicule, achat de biens d'équipement et de vêtements) ainsi que le financement autonome du logement. Sans connaître le détail de chacun de ces postes, un montant global pour l'ensemble de ces aides est demandé. Cette enquête permet pour la première fois de répondre à des interrogations sur la part des aides dans le revenu de jeunes adultes (17 % pour les jeunes de 19-29 ans en 1997), et d'identifier l'aide parentale comme une ressource essentielle du budget des jeunes adultes (Herpin et Verger, 1997). Elle cible aussi les études

¹⁴ Les individus dits « pivots », c'est-à-dire âgés de 49 à 53 ans, sont les individus échantillonnés. Environ 2 000 individus de cette génération, 1 500 jeunes adultes et 1 200 parents âgés ont été interrogés.

¹⁵ Une enquête complémentaire *Jeunes* a également été réalisée en 1986 mais elle n'intègre pas de questionnaire fin sur l'entraide parentale.

comme la situation et la période principale de recours à l'aide parentale (Robert-Bobée, 2002). En effet, selon ces enquêtes, la part de l'aide parentale est bien supérieure pour les étudiants : l'aide représente 61 % des ressources des ménages jeunes – donc non-cohabitants – avec au moins un étudiant et 73 % des ressources personnelles des cohabitants – d'un montant toutefois 3,2 fois plus faible pour ces derniers que pour les ménages jeunes. Pour les non-étudiants, la part de l'aide parentale dans les ressources est, selon qu'ils sont non-cohabitants ou cohabitants, respectivement de 10 % et 18 % (Herpin et Verger, 1997).

L'Observatoire de la vie étudiante s'empare également de cette problématique en proposant, depuis 1994, une enquête sur les *Conditions de vie des étudiants*¹⁶, dans laquelle le questionnement sur l'aide parentale financière ou en nature est particulièrement développé (prise en charge parentale de certaines dépenses et montant de l'aide régulière versée). En 2013, plus d'un tiers des étudiants (32 %) ne bénéficient d'aucune aide de leur famille, tandis que pour 14 % d'entre eux, l'aide familiale est la seule source de revenus (Le Pape et Tenret, 2016). Néanmoins, l'enquête ne permet pas d'estimer l'ensemble des aides reçues car toutes les aides parentales ne sont pas monétisées.

Plus récemment, l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ), réalisée par la DREES et l'INSEE en 2014, fait de la question des transferts et des aides reçues par les jeunes interrogés l'un des enjeux prioritaires de son protocole de recherche. Son objectif est d'identifier l'ensemble des ressources perçues par les jeunes, en détaillant les aides familiales reçues, qu'elles soient directement versées ou qu'il s'agisse d'un financement des dépenses par les parents (dont les montants sont également identifiés). Elle propose un questionnement sans précédent de par le nombre important de questions sur cette thématique et la description systématique des sommes reçues. Enfin, cette enquête s'inscrit en partie dans la lignée de l'enquête *Trois générations* en interrogeant les jeunes adultes et les parents¹⁷. Elle estime ainsi que sept jeunes sur dix en France sont aidés financièrement par leurs parents, pour un montant moyen mensuel de 250 euros. En études (élèves ou étudiants), ils sont 90 % à recevoir une aide qui s'élève en moyenne à 330 euros (Castell *et al.*, 2016).

Malgré la multiplication des sources disponibles à partir des années 1990, aucune de ces enquêtes ne permet toutefois une analyse en panel de l'aide reçue par les jeunes adultes. L'enquête *Statistiques sur les ressources et conditions de vie* (SRCV - INSEE), le *Survey on Health, Aging and Retirement in Europe* (SHARE – Université de Paris-Dauphine¹⁸), ou encore l'enquête *Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (ERFI) réalisée par l'INED disposent d'informations sur les aides reçues ou versées mais le suivi longitudinal est difficile pour les jeunes adultes. Avec ERFI, une étude rétrospective à partir de la première vague d'enquête semble possible, mais l'utilisation des différentes vagues pour une étude de la relation entre transferts et événements familiaux n'est pas adaptée pour le sous-

¹⁶ Six vagues ont été réalisées.

¹⁷ Ce sont cette fois les ménages avec un jeune âgé de 18 à 24 ans qui ont été échantillonnés. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête.

¹⁸ La gestion de l'enquête SHARE France est actuellement réalisée par le laboratoire LEDa-LEGOS au sein de l'Université Paris-Dauphine.

champ de la jeunesse, compte tenu de la faiblesse des effectifs. Dans SRCV, trois questions permettent d'étudier les aides reçues comme une composante des ressources des jeunes. Cependant les événements familiaux, comme les déménagements par exemple, sont souvent à l'origine de la sortie des individus interrogés du panel. Or ces événements sont fréquents chez les jeunes. Enfin, dans SHARE, c'est uniquement le point de vue des parents qui est retenu (les personnes interrogées ont 50 ans ou plus) et la mesure du montant des dons disparaît après la deuxième vague de l'enquête (Papuchon, 2014). Ces trois enquêtes sont toujours en cours.

Le renouvellement des questionnements dans les grandes enquêtes statistiques exprime donc un changement de paradigme, concomitant avec les débats politiques sur la finalité et la portée de l'aide financière familiale aux jeunes adultes. Perçue comme un phénomène marginal jusqu'au début des années 1980, elle devient l'objet d'investigations plus poussées, dans un contexte économique maussade et alors que le processus d'allongement de la jeunesse se généralise. La multiplication des sources et des institutions impliquées montre à quel point la question des transferts intergénérationnels devient un enjeu pour les politiques publiques. La sophistication croissante des protocoles d'enquête souligne également les difficultés méthodologiques qui se posent pour les statisticiens.

Qui donne quoi et quand ? D'une vision strictement budgétaire de l'aide apportée aux jeunes adultes à des approches complémentaires

D'une quantification floue et approximative, on est donc passé en une trentaine d'années à des enquêtes qui permettent l'estimation budgétaire précise du coût de l'aide apportée d'une part, et plus riches du fait des nombreux postes d'aide identifiés d'autre part. Cette approche budgétaire pose néanmoins des difficultés théoriques et méthodologiques, tant dans l'évaluation fine et précise des dépenses faites par les parents pour leur(s) enfant(s) que dans la réduction de l'analyse des aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes à cette seule perspective¹⁹.

La première question méthodologique – qui n'est pas nouvelle (Bonvalet et Ogg, 2006 ; Le Pape et Jonas, 2008) mais qui est sans cesse réactualisée du fait de l'évolution des modes de vie des jeunes – est celle du choix des postes retenus pour évaluer l'aide matérielle et financière apportée aux jeunes adultes. Le soutien parental prend en effet des formes très variées. Cela peut commencer par l'ouverture d'un compte bancaire alimenté dès le plus jeune âge au gré des anniversaires, des réussites scolaires, des Noëls (Herpin et Verger, 1996), ou le financement du permis de conduire ou des études (Castell *et al.*, 2016). De même, l'hébergement gratuit dans le foyer familial constitue aujourd'hui un poste important à prendre en considération (Wolff, 1999). Le départ du domicile parental n'est, en effet, pas toujours possible, en raison de difficultés d'insertion sur le marché du travail (Portela et Dezenaire, 2014) et de la faiblesse des revenus du jeune hébergé (Solard et Coppoletta, 2014). L'accompagnement du départ du domicile parental forme d'ailleurs une autre facette de l'aide apportée par les parents, qui prennent alors en charge le paiement de la caution, l'avance des premiers loyers, l'assurance du logement (Portela *et al.*, 2014). Une fois que l'enfant est parti du foyer parental, les aides apportées par les parents

¹⁹ Cf. l'impossible estimation de la « valeur économique des enfants » dans les travaux de V. Zelizer (1985).

demeurent fréquentes : les frais de mutuelle, de complémentaire santé, certaines factures de téléphone restent bien souvent à leur charge dans un premier temps. Dans les enquêtes statistiques, la sélection des postes budgétaires – des services retenus et de ceux à laisser de côté – est donc un choix difficile dès lors que se pose la question de la mesure de l'aide apportée²⁰.

Des enjeux de recherche émergents devront être pris en considération dans les années à venir. Il faudra, par exemple, approfondir comment l'aide matérielle et financière circule dans la famille au-delà des transmissions des parents vers leurs enfants, et qui est impliqué (grands-parents, fratrie, conjoints, beaux-parents, ...). Il s'agit dans cette perspective de construire le réseau d'entraide du jeune enquêté (Petite, 2005). Bien que les parents demeurent les principaux pourvoyeurs de l'aide apportée, d'autres membres de la parentèle jouent un rôle important. Pouvoir compter sur un parent proche fait souvent la différence pour se loger à moindre frais (Bonvalet, 1991). Saisir le rôle des grands-parents (Attias-Donfut, 1995), de la fratrie (Déchaux et Herpin, 2004b), voire du nouveau conjoint des parents lorsque ces derniers sont séparés (Cadolle, 2003) peut être primordial pour comprendre comment évoluent les relations familiales au moment de l'entrée dans la vie adulte.

Si complexe soit-elle, la connaissance fine des contours de l'aide familiale apportée à un moment *t* peut en outre sembler insuffisante dès lors que l'on souhaite identifier des trajectoires d'aide et ce que cela produit en termes d'insertion sociale. Cet aspect longitudinal peut constituer un autre enjeu méthodologique pour les enquêtes statistiques sur l'entraide familiale à destination des jeunes. Il est d'autant plus important que les jeunes constituent une population dont les sources de revenu et les conditions de vie sont complexes et changeantes (Portela *et al.*, 2014). On notera que ces trajectoires d'aide ne sont pas nécessairement linéaires. Bory (2009) parle, par exemple, de « trajectoires réversibles », comme en témoigne le possible retour au domicile parental²¹.

Enfin, une perspective strictement budgétaire de l'aide apportée peut sembler réductrice pour évaluer le coût de l'aide apportée aux jeunes adultes. En effet, le soutien matériel et financier peut aussi engendrer un coût « moral » ou psychologique. Seuls les protocoles de recherche les plus récents (du type de celui de l'ENRJ) s'intéressent également au vécu et aux éventuelles difficultés subjectives du parent aidant. Alors que l'appréhension de la « charge subjective » (Soullier, 2012) que peut représenter l'entraide familiale pour l'aidant est un enjeu méthodologique très prégnant dans les questionnaires portant sur la prise en charge des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, cet enjeu est peu traité dans les enquêtes statistiques sur les jeunes adultes. Bien évidemment, cette charge est différente et n'est probablement pas perçue comme telle par de nombreux parents. Cette notion n'en a pas moins de sens lorsque l'aide s'adresse, par exemple, à de jeunes adultes ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, la peur de voir ses enfants déclassés est une préoccupation importante pour les parents (Maurin, 2009).

²⁰ Cette construction d'un champ de pratiques, complet sans être anecdotique, se pose également dans les enquêtes qualitatives. Cependant, la durée limitée d'un questionnaire statistique oblige à être davantage vigilant sur cette question.

²¹ On parle aussi parfois de « génération boomerang » (Newman, 2012).

Ce dernier exemple montre donc que la question de la finalité de l'aide est centrale. Même si les questionnaires utilisés dans les enquêtes statistiques visent essentiellement à recueillir des pratiques – qui donne, combien et quand ? – cette question n'est pas absente de la construction des protocoles de recherche. Certaines enquêtes comportent en effet directement quelques questions sur les normes d'entraide²². Par ailleurs, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, la plupart des approches économiques développées jusqu'à présent réussissent à déduire, à partir de ce que les parents font ou donnent, les logiques d'action sous-jacente.

Si le repérage fin des ressources des jeunes et des dépenses effectivement réalisées par les parents demeure particulièrement important – ne serait-ce que pour pouvoir mettre en évidence des différences selon les milieux familiaux (voir, par exemple, Barnet-Verzat et Wolff, 2001 ; Cordazzo et Tenret, 2011 ; Papuchon, 2014 ; Le Pape et Tenret, 2016 ; Castell *et al.*, 2016) – il ne doit pas se restreindre à une analyse strictement budgétaire des postes recensés, qui éclipserait tous les enjeux de recherche qui lui sont adjacents. « Comment et pourquoi compter ? » n'est d'ailleurs pas une question qui se pose seulement aux chercheurs et aux décideurs publics : c'est également une interrogation qui fait sens pour les parents qui répondent aux questionnaires.

²² Dans l'enquête *Trois Générations*, par exemple, des situations fictives sont proposées aux enquêtés afin de mieux saisir leurs arbitrages : « Des parents dépensent l'argent qu'ils possèdent sur leurs vieux jours au détriment de l'héritage qu'ils peuvent laisser à leurs enfants, qu'en pensez-vous ? ».

Privilégier une perspective comptable des aides apportées : quels effets possibles sur les réponses obtenues ?

La délimitation des contours d'une aide familiale fluctuante n'est pas la seule difficulté méthodologique qui se pose aux concepteurs d'enquête : les effets sur les familles des choix méthodologiques retenus posent également question, notamment pour évaluer la qualité des données recueillies. C'est l'objet de l'exploitation secondaire des entretiens effectués avec les parents dans le cadre de l'EQRJ (*Enquête qualitative sur les ressources des jeunes*), protocole qui a précédé et préparé l'ENRJ.

Une relecture de l'EQRJ : attentes initiales et nouvelles perspectives ouvertes par l'exploitation secondaire

À l'initiative de la DREES, le CRÉDOC a mené en 2013 une enquête préparatoire à l'ENRJ : l'*Enquête qualitative sur les ressources des jeunes* (EQRJ). Il s'agissait de préparer le protocole de l'enquête statistique à venir et de tester les choix méthodologiques pressentis ainsi que certains modes de questionnement. Plus de 150 jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et environ 50 personnes identifiées comme le principal des aidants (c'est-à-dire le principal pourvoyeur de ressources de ces jeunes adultes) ont été interrogés. Deux objectifs prioritaires avaient été fixés par la DREES, l'un méthodologique, l'autre davantage théorique.

Tout d'abord, EQRJ avait pour objectif d'identifier l'ensemble des sources de revenus composant les ressources des jeunes adultes et particulièrement les aides des parents (ou des autres aidants quand il ne s'agissait pas des parents). Une liste quasiment exhaustive des postes d'aides avait ainsi été dressée dans le but de renseigner le plus finement possible chacun d'entre eux : nature, montant total, provenance, fréquence. Cette grille de type budgétaire a été utilisée tant dans les entretiens avec les jeunes que dans ceux avec les aidants.

Ensuite, cette enquête qualitative devait permettre de renseigner des parcours d'accès à l'indépendance (insertion professionnelle, études, décohabitation, etc.) différents en fonction des ressources des jeunes adultes. Cette question de recherche a fait l'objet d'une publication co-signée par la DREES et le CRÉDOC à ce sujet (Portela *et al.*, 2014).

L'exploitation secondaire des entretiens de l'EQRJ réalisée pour ce dossier s'intéresse plus particulièrement aux « aidants principaux ». Parmi les trois quarts des jeunes qui ont désigné des aidants, huit sur dix ont cité leur(s) parent(s) et un jeune sur dix a cité son conjoint²³. Le champ de cette étude s'intéresse en conséquence aux parents désignés comme « aidants principaux » des jeunes interrogés (tableau 1).

²³ De nombreux jeunes ont toutefois refusé de transmettre les coordonnées de leur aidant. Les entretiens ont été réalisés en face-à-face, mais certains n'ont pu être contactés que par téléphone, notamment lorsqu'il s'agissait d'une personne vivant dans une région non couverte par l'enquête.

➤ Tableau 2 • Les aidants recensés et interrogés

Aidants	Entretien de jeune réalisé	Entretien d'aidant réalisé
Pas d'aidant	37	-
Parents (en couple)	49	17
Mère	33	17
Père	15	5
Conjoint	12	3
État (éducateur, mission locale, ...)	4	1
Beaux-parents	3	1
Belle-mère	1	1
Grand-mère	1	1
Frère	1	1
Grand-oncle	1	0
Total	157	47

Source > DREES - CRÉDOC, *Enquête qualitative sur les ressources des jeunes*.

Il s'agit ici d'identifier des normes d'entraide parentale qui émergent dès lors que les parents sont amenés à détailler le montant et les circonstances de l'aide apportée et de s'intéresser aux conséquences de ce type de questionnement très détaillé. Ce sont ainsi les éléments de justification et de contexte qui sont étudiés. Les parents ont-ils eux-mêmes été aidés dans leur jeunesse ? Comment justifient-ils les éventuelles différences de traitement entre leurs enfants ? Comment justifient-ils les aides versées ?

Deux questions méthodologiques sont par ailleurs au centre des analyses proposées dans la suite de cette partie. En visant un repérage fin et exhaustif des dépenses familiales, quelles sont les conséquences possibles sur la nature des réponses données par les parents ? Quelles sont dès lors les précautions à observer pour limiter les possibles effets négatifs de ce type de protocole de recherche ?

Une interrogation en miroir qui peut sembler intrusive et créer de l'embarras

Toute enquête demeure ontologiquement une démarche intrusive et symboliquement « violente »²⁴, dans la mesure où il existe toujours une dissymétrie entre l'enquêteur, « qui engage le jeu et institue la règle », et les enquêtés qui sont soumis à son questionnement (Bourdieu, 1992). Ce caractère intrusif est parfois ressorti dans l'EQRJ, pour des raisons liées au protocole de l'enquête.

Premièrement, le fait de demander aux jeunes adultes enquêtés d'identifier formellement un « aidant principal », à la fin de l'entretien²⁵, dans la perspective de le recontacter, oblige

²⁴ Au sens de la « violence symbolique » de P. Bourdieu (1994), à savoir une « violence sans violence » produite par un rapport de domination sociale et qui est avant tout un « travail de socialisation nécessaire pour produire des agents dotés des schèmes de perception et d'appréciation qui leur permettront de percevoir les injonctions inscrites dans une situation ou dans un discours et de leur obéir » (p. 188).

²⁵ Cette question était déjà posée dans le protocole initial de recrutement du jeune. Mais le recueil des coordonnées des parents intervient à la suite de l'entretien du jeune.

à reconnaître la relation de dépendance qui les lie. Or, dans les sociétés occidentales contemporaines, les liens familiaux sont censés reposer sur un caractère électif, qui préserve l'autonomie de chacun dans la famille (De Singly, 2000). En demandant de nommer un « aidant », le protocole d'enquête met le bénéficiaire (ici le jeune) dans une position de dépendance, qui peut être inconfortable tant pour lui que pour la personne désignée. Le terme d'« aidant » lui-même, peu usuel dans le vocabulaire courant, peut sembler chargé d'une connotation négative, voire infantilisante pour certains jeunes. Un quart d'entre eux ont ainsi déclaré n'avoir aucun aidant. Cette catégorie ne se résume probablement pas à ceux qui sont autonomes financièrement ou à ceux qui ne bénéficient d'aucun soutien familial ou amical. Il est possible également que les jeunes aient ressenti une certaine lassitude à la fin de l'entretien et n'aient pas souhaité imposer l'exercice à l'un de leurs proches (puisque l'aidant principal est contacté au nom de la relation qu'il entretient avec la première personne enquêtée). Cette « fatigue » n'est pas propre à l'EQRJ : elle est parfois ressentie lors des entretiens qualitatifs, quand les enquêtés ont l'impression d'avoir beaucoup donné d'eux-mêmes en temps et en confidences. Enfin, et de façon plus significative, on peut penser que les jeunes ne pensent pas les échanges qui les lient à leurs parents sur le registre de l'aide et de la dépendance : là où le chercheur les regarde comme tels (à l'instar du trajet que le parent effectue pour ramener son enfant à son logement étudiant, ou du plat que ce dernier rapporte le dimanche soir lorsqu'il quitte le domicile parental, etc.), le jeune ne voit probablement que des actes banals du quotidien. Si les jeunes avancent l'absence du temps ou le désintérêt présumé des individus qui les aident pour ne pas donner suite à l'enquête, on peut donc se demander si ces refus ne sont pas aussi le signe que la relation d'aide fonctionne le plus souvent sur le registre de l'implicite et du non-dit.

Tirant les conséquences de cette expérience, dans l'enquête statistique ENRJ, il a été choisi de demander les coordonnées des parents et non celles de celui que le jeune qualifie comme « aidant ». De plus, elles n'ont pas été recueillies en fin de protocole mais au début, avant que le module sur l'aide ne soit administré. Les coordonnées des parents ont dans la plupart des cas été obtenues²⁶.

En outre, le fait d'interroger tant les enfants que leurs parents, quoique très intéressant pour comparer la perception de l'aide parmi les « aidants » et les « aidés » a pu donner l'impression à certains enquêtés, notamment lorsque l'enquêteur insistait sur cette double interrogation, que l'objectif était de confronter les réponses dans un objectif de vérification. L'extrait d'entretien suivant illustre bien comment le croisement des points de vue, mal explicité, fait naître une inquiétude de la part des individus interrogés, quant au caractère « vérifiable » de leurs propos. Cette inquiétude est davantage marquée chez ceux qui ne sont pas familiers de ce type d'interrogation et pour qui la finalité de l'enquête (même si elle est explicitée en début d'entretien) reste floue. C'est le cas d'Éric²⁷ qui s'interroge sur l'éventuelle redondance de certaines questions dont les réponses pourraient avoir déjà été données par sa fille (« vous ne lui avez pas demandé ? »). Dans ce

²⁶ Concernant l'EQRJ, il n'est pas impossible que certains jeunes aient aussi pu ressentir une certaine méfiance à transmettre les coordonnées d'un proche à des enquêteurs moins bien identifiés que ceux d'institutions comme l'INSEE, dont la venue est précédée de l'envoi de lettres-avis officielles.

²⁷ Les prénoms figurant dans cet article sont bien évidemment fictifs, dans le souci de protéger l'anonymat des enquêtés.

cas, il interprète le dispositif d'enquête comme un dispositif visant à « contrôler » les réponses données (« vous comparez ce que je vous ai dit avec ce que vous a dit ma fille ? »), ce que l'enquêtrice ne dément pas tout à fait (« moi j'ai les réponses »... « voilà on croise »), et seul le rire en fin d'intervention laisse supposer une certaine distance avec ce dispositif :

Enquêtrice : Pour les transports, elle fait comment ?

Éric : Pour les transports à Marseille ?

Enquêtrice : Oui.

Éric : Eh bien vous ne lui avez pas demandé ?

Enquêtrice : Ah si, si enfin moi j'ai les réponses (rires).

Éric : Oui oui vous comparez ce que je vous dis avec ce que vous a dit ma fille ?

Enquêtrice : Voilà on croise (rires).

Éric : Oui ben écoutez je n'en sais rien je crois qu'elle y va à pieds parce que c'est à côté de la fac.

Éric, 59 ans²⁸, divorcé, trois enfants (32, 30 et 20 ans), ouvrier qualifié dans la métallurgie.

Ce type de réaction a amené à être particulièrement vigilant à la présentation de la double interrogation dans l'enquête statistique ultérieure, ENRJ²⁹ Toutefois, au-delà de ces maladroites ponctuelles, il nous est apparu que la question des solidarités familiales est également un thème qui renforce le caractère intrusif, voire gênant du questionnement pour trois raisons, qui seront abordées ici tour à tour : la proximité du questionnement avec celui d'une enquête administrative ou juridique (par exemple en cas de divorce), l'intériorisation de l'injonction à l'aide et la peur du jugement, ainsi que le passage de l'incommensurable au calcul.

Les appréhensions des enquêtés quant à la finalité de l'enquête

Outre le protocole de l'enquête, il nous est apparu que tant le thème abordé (celui de l'entraide familiale) que la précision des réponses attendues pouvaient créer un sentiment de malaise de la part de certains enquêtés, qui ne font pas toujours la distinction entre les enquêtes scientifiques et les autres enquêtes (administratives, juridiques), pour lesquelles les questions posées visent à établir une situation afin de donner accès à un statut ou à des aides. C'est pourquoi plusieurs personnes interrogées ont été particulièrement soucieuses de ce qui allait être fait de leur propos.

Ainsi, pour certains enquêtés, notamment ceux qui sont divorcés ou en instance de divorce, l'enquête a pu entrer en résonance avec de « mauvais souvenirs », car elle peut sembler proche d'une vérification en vue de calculer la pension alimentaire. Dans l'extrait d'entretien suivant, Stéphanie, une vendeuse en procédure de divorce et à qui il est demandé dès le début de l'entretien, de « [se] présenter, de faire un petit retour sur [sa] situation actuelle d'emploi mais aussi de logement et de [sa] situation familiale », regrette qu'aucun « petit papier officiel » ne lui ait été envoyé pour lui signifier l'enquête. On comprend dans la suite de l'entretien que cette « paranoïa », comme elle qualifie elle-même son attitude vis-à-vis de l'enquêtrice, est « plus liée à [son] divorce ». Sans doute cette situation d'entretien, qui vise à faire le bilan de sa situation financière et familiale, lui

²⁸ L'âge des parents enquêtés n'était pas systématiquement demandé lors des entretiens. Nous indiquons cette information lorsque nous en disposons. Il en est de même pour l'âge de chacun des enfants de l'enquêté.

²⁹ Les retours de terrain de l'ENRJ ont montré que cette interrogation en miroir des jeunes et des parents pouvait être bien perçue dès lors que l'enquêteur explicite ses enjeux, éloignant ainsi les craintes de ceux qui y répondent.

paraît-elle douloureuse, dans la mesure où cette femme est dans une situation assez précaire depuis sa séparation :

Enquêtrice : Est-ce que je peux vous demander de vous présenter, de faire un petit retour sur votre situation actuelle d'emploi mais aussi de logement, et votre situation familiale ?

Stéphanie : Euh... oui en fait, enfin du coup je deviens un peu paranoïaque...

Enquêtrice : Ah non, dites-moi...

Stéphanie : Non mais c'est vrai que ça aurait été bien si vous m'aviez envoyé un petit papier officiel avant, en fait...

Enquêtrice : D'accord... alors moi je ne m'occupe pas de tout ce qui est papiers administratifs, mais si vous voulez, je vous envoie un mail avec la signature de mon employeur, pour que vous soyez rassurée mais...

Stéphanie : Allez c'est parti, c'est bon, là, peut-être je deviens paranoïaque.

Enquêtrice : Non alors c'est absolument pas une enquête policière, je veux dire, les informations resteront totalement anonymes, moi je ne vais pas vous parler de ce que votre fille m'a racontée, je raconterai pas ce que vous me dites à votre fille non plus, euh, l'idée c'est...

Stéphanie : Ah non non mais c'est pas ça du tout le problème, c'est plus lié à mon divorce, en fait, hein, mais non ma fille, à la limite, elle pourrait même être là pendant que je parle, d'ailleurs elle va arriver dans deux minutes, ce n'est pas le problème.

Stéphanie, en instance de divorce, mère de trois enfants (19, 15, 10 ans), vendeuse.

Ce dernier exemple rappelle l'importance des lettres-avis, qui précèdent les enquêtes statistiques ou qualitatives, et qui précisent le cadre institutionnel de l'enquête notamment quand elles sont réalisées à la demande des pouvoirs publics (enquête dont les objectifs pourraient être mal compris). Elle rappelle également la nécessité d'indiquer que les chercheurs ne sont pas « sous influence »³⁰ dès lors que les enquêtes répondent à des commandes publiques.

L'intériorisation de l'injonction à l'aide et la peur du jugement

L'aide familiale est un domaine fortement investi, à la fois par la morale³¹ et par la loi, même si, comme nous l'avons montré, le cadre légal demeure assez vague sur les modalités précises du « devoir d'aide » des parents vis à vis de leurs enfants. Ces différents cadres normatifs produisent une forte pression à aider les siens. Cette pression s'est en outre renforcée avec la valorisation des solidarités privées : la société attend de plus en plus de la famille et notamment des parents pour être présents auprès des jeunes en cas de difficultés (Martin, 1995). Les attentes qui pèsent sur les parents se sont donc multipliées (Le Pape, 2012 ; Martin, 2014).

Dans le cadre de l'EQRJ, l'intériorisation, par la plupart des parents, de l'injonction à l'aide produit deux effets dans les réponses apportées par les enquêtés. Elle produit tout d'abord des réponses marquées du sceau de l'évidence, et qui trahissent le biais de désirabilité sociale du questionnement. Dans l'extrait d'entretien suivant, la réponse à la question

³⁰ Le « chercheur sous influence » est une expression mobilisée par S. Divay à propos des évaluations qualitatives menées dans le cadre des dispositifs du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Divay, 2013).

³¹ Voir notamment les auteurs de la philosophie morale comme Kant ou Montesquieu. Schopenhauer écrit à ce sujet : « Il n'existe à ma connaissance qu'une seule obligation qui ne s'impose pas par suite d'une convention, mais bien par le simple effet d'un certain acte : et la raison en est que celui envers qui on la prend n'existait pas encore au moment où on l'a prise : c'est à savoir celle qu'ont les parents envers leurs enfants. Celui qui appelle un enfant à la vie a le devoir de l'entretenir, jusqu'au moment où l'enfant peut se suffire à lui-même : et si ce moment ne doit arriver jamais, comme c'est le cas pour les aveugles, les infirmes, les crétins, etc., alors le devoir non plus ne s'éteint jamais. Car en s'abstenant de porter secours à l'enfant, par cette seule omission, celui qui l'a créé lui ferait tort, bien plus, le perdrait » (Schopenhauer, 1978).

posée par l'enquêtrice est induite par la façon dont elle la formule. Carine, l'enquêtée, y fait face en tentant de se conformer à l'image du « bon parent » implicitement véhiculée par la définition de l'aide proposée par l'enquêtrice. C'est sur le mode de la comparaison, notamment par rapport aux parents dont le soutien n'est pas inconditionnel, que Carine définit son propre rôle :

Enquêtrice : Et donc c'est quoi pour vous aider vos enfants ? Les aider jusqu'à ce qu'ils puissent s'en sortir ?

Carine : Oui, c'est normal en tant que parent... il y en a qui les laissent se débrouiller tout seuls, mais enfin bon, moi, ce n'est pas mon point de vue. C'est normal de soutenir ses enfants, on fait pas des enfants pour les laisser comme ça.

Carine, 55 ans, divorcée, six enfants (âge des aînés non communiqué, le dernier a 18 ans), actuellement au RSA, demandeuse d'emploi depuis 2006.

Le même registre de l'évidence est également utilisé par Hugues quand l'enquêteur lui demande s'il est étonné d'avoir été identifié comme « aidant principal » par sa fille. C'est le caractère supposé universel et naturel de l'amour filial qu'Hugues met en avant pour justifier le soutien apporté par les parents :

Mais quand on peut aider, ça va de soi. Ça, c'est le côté parental... le côté père ou le côté mère... C'est instinctif. Je pense que tous les parents, c'est pareil. Enfin, je pense, j'espère.

Hugues, 49 ans, père de deux enfants (19 et 12 ans), cadre dans une entreprise de transport en commun.

Le caractère évident de l'aide produit un deuxième effet sur la situation d'enquête : un sentiment de malaise, notamment chez les catégories sociales les plus vulnérables, quand elles ne sont pas en mesure de donner autant qu'elles le souhaiteraient. Par exemple, dans l'extrait d'entretien suivant, Éric, après s'être longuement justifié pour expliquer qu'il ne donne pas beaucoup à sa fille, témoigne d'une certaine frustration à ne pouvoir aider plus (« pécuniairement, je fais ce que je peux » ; « si j'avais plus d'argent, je pourrais lui en donner plus »). Cette frustration se manifeste aussi par le désir d'écourter l'entretien (« on arrive au bout peut être là non ? ») :

Enquêtrice : Qu'est-ce que ça recouvre pour vous le fait d'aider votre fille ? Est-ce que vous l'aidez financièrement, vous l'aidez moralement, aussi... ?

Éric : Financièrement et moralement surtout, et ça je pense qu'elle en aura besoin parce que c'est une fille qui est très émotive donc dès qu'elle a des partiels, elle se ronge les sangs donc il faut la pousser... pas la booster, mais la soulager... bon elle est en 3^{ème} année de fac donc c'est quand même bien. Et puis pécuniairement je fais ce que je peux, parce que moi je gagne 1 600 euros par mois, et comme ma femme elle ne me donne rien du tout parce que pour vous expliquer, l'appartement que l'on occupe, on l'a acheté il y a 13 ans avec ma femme, et il est pas fini de payer, donc moi je prends en charge tout le reste des crédits et ma femme ne me donne rien du tout, choses que d'après la loi elle a le droit, donc je fais comme je peux pour envoyer des sous pour... donc c'est vrai il y a des mois c'est pas facile donc quand je peux je le fais quoi.

(...)

Enquêtrice : Très bien... ok... et par exemple elle a besoin par exemple d'une aide financière ou d'un petit coup de pouce, est-ce qu'elle va venir vous demander ou pas du tout ?

Éric : Pas du tout, pas du tout, parce qu'elle sait très bien que j'arrive tout juste à joindre les deux bouts alors elle sait que je n'aurais pas les moyens ! J'ai une comptabilité qui est tellement serrée que je ne peux pas me permettre des écarts quoi, alors par contre si je touche une prime, quelque chose comme ça ou j'ai une augmentation, alors hop ! Je lui envoie... mais sinon je ne peux pas, vraiment je suis bloqué.

Enquêtrice : Oui d'accord très bien...

Éric : On arrive au bout peut être là non ?

(...)

Enquêtrice : Humm d'accord très bien... et sinon la dernière question est-ce que vous pensez que le contexte économique actuel est à prendre en compte dans votre rôle d'aidant ?

Éric : Oui. Et bien oui parce que comme je disais tout à l'heure le fric le fric le fric ! Si j'avais plus d'argent je pourrais lui en donner plus bon après si elle veut pas bosser à l'école c'est pas parce qu'elle aura des millions qu'elle bossera à l'école mais ça lui donnerait peut-être une certaine assurance d'avoir un peu d'argent et puis moi je serais doublement plus heureux.

Éric, 59 ans, divorcé, trois enfants (32, 30 et 20 ans), ouvrier qualifié dans la métallurgie.

Limites et refus d'une approche quantifiée des aides financières et matérielles

Tandis que certains enquêtés semblent parfaitement à l'aise pour évaluer précisément le coût de l'aide apportée à leur(s) enfant(s), cet exercice en heurte d'autres dans la mesure où il les « force » à faire un calcul qu'ils ne font pas volontiers. En 1985 déjà, V. Zelizer (1985) soulignait combien il est difficile, dans les sociétés occidentales contemporaines, de donner une « valeur marchande » à un lien familial qui est pensé d'ordinaire sur le registre de l'intime et de l'émotionnel. Pour un certain nombre de parents, l'aide qu'ils apportent à leurs enfants entre donc dans le domaine de l'incommensurable : « quand on aime, on ne compte pas » (Journet, 2005 ; Lazarus, 2009).

Or, la question des solidarités familiales, telle qu'elle est abordée dans la grille d'entretien utilisée, incite l'enquêté à passer de l'incommensurable qui devrait être le caractère *a priori* de l'aide (conformément au régime de l'*Agapè* décrit par Boltanski (1990) pour ce qui concerne les relations affectives) au domaine comptable, ce qui renforce le caractère inductif et artificiel du questionnement. Ce constat est particulièrement visible dans l'extrait d'entretien suivant, où Françoise formule explicitement que « ça n'a pas de sens » de compter combien lui coûte son enfant :

Enquêtrice : Au final, quelle part de vos revenus correspond à l'aide totale que vous lui apportez ? Vous m'avez dit 300 pour la voiture...

Françoise : J'ai pas compté combien il me coûte en nourriture, je ne peux pas compter. Je fais mes courses. On mange tous à notre faim. Il n'y a pas de souci.

Enquêtrice : Au final, ce que ça vous coûte, c'est 10 % ? 20 % ?

Françoise : J'en sais rien. Ça n'a pas de sens de le compter comme ça.

Françoise, mariée, mère de six enfants (âge des aînés non communiqué, le dernier a 21 ans), assistante maternelle.

Le caractère systématique de la grille d'entretien, qui examine poste par poste les dépenses faites par les parents pour leurs enfants, donne aussi une dynamique d'entretien fondée sur l'énumération des aides apportées de la part des enquêtés et contribue à « braquer » ceux qui notamment ne peuvent pas aider beaucoup sur chaque poste. Cependant, la difficulté à quantifier se retrouve également dans les catégories sociales plus aisées. Ainsi, cette directrice d'agence dans une banque sait simplement qu'elle n'a pas à se priver pour aider sa fille, mais refuse à plusieurs reprises d'entrer dans une logique comptable :

Enquêtrice : Est-ce que vous arriveriez à dire à peu près par mois ou par semaine ?

Isabelle : Pas du tout, je ne sais pas ! Je ne compte pas, j'en sais rien du tout.

Enquêtrice : Même pas une idée ?

Isabelle : Non non, non non ! Je paye tout de toute façon, elle paye rien, tout ce dont elle a besoin, je paye (...)

Enquêtrice : Et pour les habits ?

Isabelle : Au niveau de l'habillement, je suis incapable de chiffrer. Parfois elle s'achète des trucs que je lui rembourse pas, des babioles, des parfums, des choses comme ça.

Enquêtrice : Et les sorties ?

Isabelle : Quand elle me dit 'tiens je sors', je lui dis 'tu fais quoi, tu veux quoi ? Je te donne 20 euros pour aller boire un pot ou manger au restau'. Mais elle a quand même son compte et comme elle a travaillé, elle s'en sert pour acheter, pour faire des petits cadeaux, des choses comme ça. De temps en temps je lui dis 'tiens je vais te faire le plein d'essence, des choses comme ça quoi'.

Isabelle, divorcée, mère de 2 enfants (28 et 23 ans) directrice d'agence dans une banque.

Cette gêne évidente de certains enquêtés est bien perçue par les enquêteurs, qui se détachent eux-mêmes du protocole d'enquête pour rompre la tension que provoque l'énumération de l'ensemble des postes budgétaires. Face à une mère embarrassée de ne pas pouvoir apporter tout ce qu'elle souhaiterait à son fils, l'enquêtrice choisit malicieusement la carte de l'humour pour mettre à distance le caractère culpabilisant de l'enquête :

Enquêtrice : Au niveau des vacances, il part en vacances ? Vous l'aidez à ce niveau-là ?

Françoise : Non. Mais nous, on part pas en vacances non plus.

Enquêtrice : Vous ne lui payez pas le club Med ?

Françoise : Non. Elle rit de bon cœur et semble se détendre.

Françoise, mariée, mère de six enfants (âge des aînés non communiqué, le dernier a 21 ans), assistante maternelle.

De même que certains parents se refusent à rendre « calculatoire » l'aide apportée à leurs enfants, d'autres s'interdisent de présenter l'aide apportée comme une contrepartie d'un contre-don attendu plus tard de la part de leur descendance. Ainsi, Bruno s'avoue dans l'impossibilité d'identifier ce que sous-entend la relation d'aide financière qu'il apporte à sa fille :

J'aime ma fille, donc je ne me suis pas posé la question.

Bruno, divorcé, 3 enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

Toutefois, plus tard dans l'entretien, Bruno finit par évoquer la contrepartie de l'aide donnée :

Elle m'en avait parlé d'un prêt à taux zéro, mais moi, je suis pas pour. J'ai dit « non, j'ai la somme sur un compte, je ne vois pas pourquoi tu devrais... ». Je préfère, à la limite, qu'elle me soit reconnaissante avec les années qui viennent. Bon, je ne sais pas la reconnaissance que je vais avoir... mais au moins j'ai ma satisfaction de savoir qu'elle n'a pas dû galérer spécialement pour ses études.

Bruno, divorcé, 3 enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

L'impossibilité de chiffrer ou d'estimer les sommes données, de même que la minimisation de ce que ce soutien matériel et financier implique, est une difficulté méthodologique qui ne doit pas être sous-estimée dans les protocoles de recueil des données sur les aides apportées aux jeunes adultes. Ces logiques d'évitement se retrouvent dans les catégories les plus modestes comme dans les plus aisées. Ce type de rejet, qui se traduit dans les statistiques par de la non-réponse, ne résulte donc pas uniquement d'un refus classique de

parler d'argent. Il peut également exprimer un possible sentiment d'impuissance parental ou manifester une vision désintéressée de la famille.

Le « soutien moral », modalité « refuge »

Tant l'intériorisation de l'injonction à l'aide que l'énumération des postes au moment de l'enquête produisent un repli de certains enquêtés sur la modalité « refuge » que constitue, parmi la liste proposée des aides recensées, le « soutien moral ». En effet, le soutien moral ne nécessitant aucune capacité matérielle et pouvant recouvrir des réalités très différentes, nombre de parents reprennent à leur compte cette catégorie proposée par le chercheur pour justifier qu'ils apportent une aide à leur enfant. Celle-ci peut recouvrir un suivi dans les études, un suivi de la santé (physique et morale), comme l'explique le père de Clément dans l'extrait d'entretien suivant :

Enquêtrice : Et alors qu'est-ce que ça implique pour toi d'être l'aidant de Clément ? Qu'est-ce que ça implique de manière générale ? Alors ça peut être au niveau financier, au niveau moral, ça peut être aussi un soutien moral...

Frank : Ben au niveau financier il est à la fois très important et en même temps... très important parce qu'il est en études supérieures, payantes, qu'on lui a loué un petit studio... parce qu'on ne peut pas le loger dans l'appartement familial on va dire... mais ça c'est entre guillemets accessoire... parce qu'on a les moyens ! Enfin les moyens, on est à sec mais... mais on peut le faire (rires). Après d'être aidant au quotidien, c'est plus le côté moral, le fait d'être là : ben ça implique de le suivre dans ses études, faire attention qu'il reste bien impliqué, de veiller à sa santé générale on va dire, que ce soit physique ou moral mais ça c'est pareil, avec sa maman on le suit à distance, parce que à 19 ans il y a des passages à vide, comme toujours, mais comme ça peut se comprendre à cet âge-là ! On le voit tous les jours, quasiment, donc... ça c'est le plus important, les sous... euh...

Enquêtrice : D'accord oui les sous c'est accessoire !

Frank : C'est accessoire.

Frank, 45 ans, divorcé de la mère de Clément, vit en concubinage, père de deux enfants (19 ans, 18 mois), cadre en développement numérique pour un groupe de presse.

Ce résultat n'est toutefois pas propre à cette enquête qualitative et à son mode de questionnement. Dans le cadre d'une autre enquête en population générale, l'enquête SOLIGENE, mobilisant le panel ELIPSS³², il était par exemple demandé aux personnes interrogées de mentionner les aides apportées à leurs proches parmi une liste de huit types d'aide. De toutes les formes d'aide proposées, c'est le « soutien moral » qui a été le plus souvent retenu : 57 % des répondants ont choisi cette modalité, devant l'aide à la maison (53 %) ou encore la garde d'enfants (34 %). La propension des enquêtés à investir massivement ce type de réponse semble donc récurrente dans les enquêtes portant sur l'ensemble des aides apportées et reçues dans la famille.

³² L'enquête « SOLIGENE » (Relations entre générations au prisme des normes de solidarité et de justice sociale), dirigée par Marie Duru-Bellat et impliquant plusieurs chercheuses et ingénieures de recherche (Marie Clémence Le Pape, Karine Pietropaoli, Élise Tenret, Bérange Vêron) interroge de manière longitudinale, à l'aide d'un questionnaire fermé, un panel de quelques 800 enquêtés représentatif de la population française (le panel internet mobile ELIPSS – Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales) sur leur conception des normes de solidarité familiale entre générations, et analyse l'articulation de ces normes avec leurs éventuelles pratiques d'entraide d'une part, et avec leurs principes plus généraux de justice sociale d'autre part.

Les « raisons » du soutien matériel et financier : une approche exploratoire des logiques d'action des parents interrogés

L'analyse des réactions des parents au protocole de recherche proposé dans l'EQRJ montre donc que certains ne se reconnaissent pas totalement dans une vision strictement comptable des aides apportées. Dans une enquête auprès de jeunes en situation précaire, L. Faure-Rouesnel et E. Le Dantec (2013) montrent de même que la cohabitation parentale – bien que différemment vécue par les jeunes enquêtés – ne se résume pas seulement pour eux à une ressource économique mais constitue également un ancrage social qui leur permet d'entrevoir leur avenir différemment de ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ce soutien parental. Pour les parents, les « raisons » de l'aide peuvent être variées. Soulignons toutefois d'emblée que les logiques d'action, qui sont exposées tour à tour dans cette partie, ne sont pas exclusives les unes des autres. Elles peuvent se juxtaposer, voire parfois venir en opposition.

La mobilisation d'un critère de besoin : le jeune adulte comme personne vulnérable

Aider ses enfants semble être la norme partagée par l'ensemble des parents, quel que soit leur milieu social. L'aide s'inscrit ainsi dans le registre de l'évidence pour la plupart des enquêtés. Certains la présentent même comme une aide vitale, à l'instar d'Irène :

Ben, je vais dire on ne laisse pas un chien dehors donc on ne laisse pas un jeune adulte dehors.
Irène, 43 ans, mariée, un enfant (23 ans), agent de propriété.

Les parents aident donc parce qu'ils considèrent qu'un jeune sans ressource dépend entièrement de sa famille :

Enquêtrice : Vous l'aidez pour autre chose ?

Isabelle : C'est quoi les autres choses ?

Enquêtrice : Ben, je ne sais pas, est-ce que vous l'aidez pour ses sorties, pour s'habiller...

Isabelle : Forcément puisqu'elle n'a pas de revenus, comment voulez-vous qu'elle fasse ?

Enquêtrice : D'accord.

Isabelle : Ce n'est pas facile quoi ! Je l'aide pour tout vu que c'est quelqu'un qui n'a pas de revenu.

Enquêtrice : Du coup vous l'avez toujours aidée de la même façon ?

Isabelle : Ah ben bien sûr ! Un enfant à partir de ses deux ans jusqu'à ses vingt ans, à partir du moment où il n'a pas de revenu, il faut bien qu'on l'aide ! On est des parents !

Isabelle, divorcée, mère de deux enfants (23 et 28 ans) directrice d'agence dans une banque.

Ces considérations sont à rapprocher de la norme familialiste qui imprègne les politiques publiques autour de la jeunesse en France. Pour nombre de parents, toutefois, le critère de besoin n'est pas inconditionnel. Dans l'extrait précédent, Isabelle indique une borne temporelle (20 ans) qui montre une construction sociale des seuils de définition de la jeunesse. De fait, il semble attendu que les parents qui en ont les moyens aident leurs enfants, a minima jusqu'à 25 ans, seuil d'âge symboliquement important en France, et encore plus s'ils sont étudiants, comme le sous-entend implicitement le dispositif de bourses sur critères sociaux (Charles, 2012) et le cadre légal. La mobilisation par les parents du critère de besoin pour justifier l'aide apportée aux jeunes est d'ailleurs souvent associée

à celle d'un critère de mérite, lié aux études. Les deux peuvent parfois entrer en contradiction, sur le modèle des « rondes critiques » évoquées par F. Dubet *et al.* (2006) dans son analyse des injustices perçues dans le monde professionnel³³.

La contrepartie méritocratique

Le plus souvent en effet, c'est le critère méritocratique qui est utilisé par les parents pour justifier le fort investissement (ou au contraire le faible investissement) dans l'aide apportée. Bruno explique, par exemple, qu'il est prêt à aider Sophie, sa fille de 20 ans, car elle est persévérante dans ses choix (elle « maintient son idée ») et dans ses efforts (« elle est studieuse ») et qu'elle se donne, selon lui, les moyens de réussir :

Elle est studieuse, alors ça me dérange pas du tout de l'aider. En plus, elle maintient son idée [...] déjà quand elle était au lycée, elle savait ce qu'elle voulait faire.

Bruno, divorcé, trois enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

Irène semble partager la même logique et fait plus explicitement que Bruno la différence entre deux catégories de jeunes : les travailleurs et les autres. Pour elle, l'investissement financier des parents ne se justifie que lorsque les jeunes fournissent eux aussi des efforts pour réussir. L'opposition entre soutien financier et soutien moral montre de nouveau à quel point ce dernier est une catégorie « autre », qui n'entre pas dans la même logique que l'aide monétaire :

Irène : Ben il y en a des qui méritent d'être aidés, oui !

Enquêtrice : C'est-à-dire qui méritent d'être aidés ?

Irène : Ben ceux qui travaillent, qui font voir qu'ils ont de la bonne volonté, oui, ça vaut le coup de les aider !

Enquêtrice : D'accord, par contre ceux qui font rien...

Irène : Qui font des conneries non ça sert à rien... enfin, ça sert à rien. Les aider moralement peut-être oui mais financièrement non, ça sert à rien !

Irène, 43 ans, mariée, un enfant (23 ans), agent de propreté.

Ainsi, les efforts déployés par les jeunes dans leurs études sont valorisés par les parents et justifient, selon eux, l'aide qu'ils leur apportent. Derrière cette logique de mérite – terme lui aussi aux significations multiples qui en permettent une utilisation plastique (Tenret, 2011) – certains enquêtés mobilisent également l'argument des débouchés permis par les études : sont ainsi considérés comme méritants des enfants qui ont choisi des voies scolaires bien connectées au monde professionnel. Bruno, par exemple, explique qu'il aide aussi sa fille dans la mesure où elle ne fait pas « des études pour des études » et parce qu'elle a choisi une voie dans laquelle « on voit qu'il y a du potentiel » :

Je me vois mal lui payer des études pour la retrouver à la fin en tant que caissière dans un supermarché, ça me ferait mal au cœur, que je me sacrifie d'une certaine manière, et de savoir que son ambition d'étude n'aboutirait à rien. Je sais que ce n'est pas le cas. Quand vous regardez un peu sur le marché du travail les aboutissements de ce qu'elle fait, on voit qu'il y a du potentiel. C'est déterminant aussi par rapport à ça. Si elle avait voulu faire des études pour des études, ma mentalité serait différente, mais là, ce n'est pas le cas.

Bruno, divorcé, trois enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

Cette attention portée aux débouchés de la formation peut traduire, d'une part, une forme d'intériorisation du discours médiatique ambiant sur la crise et les difficultés des jeunes à s'insérer professionnellement malgré l'obtention d'un diplôme (même si celui-ci est

³³ Les « rondes critiques » renvoient à la mobilisation pragmatique et réversible des différents principes de justice.

toujours une protection contre le chômage, cf. Barret *et al.*, 2014). D'autre part, elle peut être le signe d'une conception plus instrumentale des études pour les familles de milieux populaires, qui considèrent l'investissement dans les études des enfants comme un sacrifice pour une ascension sociale ultérieure. Cette notion de « sacrifice » est d'ailleurs explicitement présente dans le discours de Bruno :

Bruno : L'aider financièrement ça ne me met pas dans le besoin, donc je ne me suis pas posé la question, je continue à partir en vacances [...] je ne me sacrifie pas, je pars en vacances, enfin, je pourrais travailler moins, mais ça ne me dérange pas trop.

Enquêtrice : Vous employez tout de même souvent le mot « sacrifice » ...

Bruno : Oui, c'est quand même un sacrifice. Oui, c'est plus de 2 000 euros par mois. C'est quand même une belle somme. C'est quand même un beau salaire de quelqu'un. Cet argent, je pourrais dire « je le garde sur un compte, pour ma retraite, pour être plus à l'aise... ». Après, comme je lui dis, ça ne dérange pas, parce que je sais qu'elle est motivée, par la suite elle va avoir un travail qui lui plaît, et pour moi c'est une satisfaction.

Bruno, divorcé, trois enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

Le sacrifice réalisé est ainsi perçu comme rationnel par Bruno dans la mesure où sa fille s'investit dans les études, où ces études présentent des débouchés, et où les débouchés « plaisent » à sa fille, autant de dimensions que l'on peut inscrire derrière la logique méritocratique, dans la mesure où elles renvoient aux qualités propres de l'enfant (sa volonté, ses efforts, ses capacités).

Le critère d'égalité : présent dans les esprits mais pas nécessairement appliqué

Le critère d'égalité, pourtant mis en évidence dans les travaux de psychologie sociale comme principe de justice prégnant dans le contexte familial (Kellerhals *et al.*, 1988), est présenté par les enquêtés comme un horizon difficile à atteindre dans une fratrie de jeunes adultes, dans la mesure où tous les enfants sont différents dans leur parcours, leurs aspirations, leurs possibilités. Bruno, par exemple, a deux filles un peu plus âgées que Sophie, qu'il aide moins. Pour lui, le statut d'étudiante de Sophie justifie qu'il la soutienne davantage financièrement :

Bruno *en parlant de ses filles aînées* : Je les aide parfois, malheureusement, parce que la vie fait que c'est comme ça... mais c'est pas au même niveau que Sophie. Il n'y a pas de jalousie. Elles le savent, on en a discuté.

Enquêtrice : Pourquoi ce n'est pas au même niveau ?

Bruno : Parce que c'est la seule qui a fait de longues études.

Bruno, divorcé, trois enfants (24, 22, 20 ans), employé dans l'imprimerie.

Toutefois, cet horizon égalitaire n'est pas absent des considérations parentales. D'une part, comme le montre l'extrait d'entretien précédent, les traitements différenciés sont souvent discutés, justifiés par les parents, qui craignent que des sentiments de jalousie et d'injustice se développent dans la fratrie. D'autre part, si les parents sont conscients que le soutien global diffère en fonction de la trajectoire sociale de chacun de leurs enfants, le montant des versements plus occasionnels (et donc plus facilement comparables) est bien souvent strictement identique :

Françoise : Moi, je donne 50 euros à son anniversaire, 50 euros à Noël. Après, on peut pas faire plus.

Enquêtrice : Quand bien même vous pourriez, est-ce que vous feriez plus ?

Françoise : Ben non, parce que j'estime qu'il faut qu'il se prenne en charge. Donc faut pas pousser non plus.

Ben oui, parce que si on l'aide lui, pourquoi on n'aiderait pas ses autres frères et sœurs ?

Françoise, mariée, six enfants (âge des aînés non communiqué, le dernier a 21 ans), assistante maternelle.

Une aide modulée par le contexte économique

Un autre argument récurrent, plus conjoncturel, est lié au contexte économique, qui semble, pour nombre de parents, primer sur leurs propres contraintes financières individuelles. Carine, actuellement au RSA, justifie le caractère crucial de l'aide parentale par le changement de conjoncture. Celle qu'elle a connue lors de son insertion professionnelle n'est pas celle qui attend ses enfants :

Carine : Financièrement je suis là, j'assume, je fais ce que je peux. Il y a la Mission Locale et Pôle Emploi. Mais moi je le pousse, je suis derrière. Sans sa famille, ce serait un gamin perdu. Cela compte pour sa stabilité d'avoir une attache importante.

Enquêtrice : Et vous, quand vous étiez jeune, vous avez été aidée ?

Carine : La vie était quand même moins difficile, c'était déjà pas la même chose. Il y a 38 ans de cela, pour trouver du travail, c'était moins difficile. Avant on trouvait à peu près facilement un apprentissage pour les gamins, maintenant il y a beaucoup de gens qui ne prennent plus d'apprentis. Maintenant il faut des diplômes.

Carine, 55 ans, divorcée, six enfants (âge des aînés non communiqué, le dernier a 18 ans), actuellement au RSA, demandeuse d'emploi depuis 2006.

De même, Dominique considère que le contexte économique actuel contraint les parents à une aide croissante :

Oui maintenant parce que les enfants, enfin les jeunes, pour s'installer déjà c'est compliqué, pour avoir un appartement il faut donner des fiches de paye mais pour avoir des fiches de paye il faut travailler, quand on sort de l'école, on n'a pas forcément du boulot, donc ce n'est pas évident, forcément, c'est plus difficile maintenant.

Dominique, mariée, deux enfants (22 ans, 16 ans), femme de ménage.

Dominique justifie également l'aide apportée à sa fille par la faiblesse de l'aide publique vis-à-vis des jeunes :

Ben si on n'était pas là, ben là au jour d'aujourd'hui, elle ne sait pas si elle continue l'école, elle ne sait pas si elle arrête, elle ne sait pas encore où elle va et ben, elle se retrouve sans rien forcément, parce qu'il n'existe rien pour les jeunes, elle ne peut prétendre à aucune allocation, donc ben elle vit à la maison, elle est à notre charge mais pour autant, on n'a plus rien pour les enfants de 20 ans, donc c'est une charge et voilà, et on essaye de les aider du mieux qu'on peut.

Dominique, mariée, deux enfants (22 ans, 16 ans), femme de ménage.

Le rôle de la famille envers les jeunes est en effet souvent perçu comme central. Une exploitation des données cumulées des vagues du Baromètre de la DREES de 2010 à 2013 (Grobon et Portela, 2016) montre que les jeunes de moins de 30 ans déclarent en majorité que la solidarité est pour eux l'affaire des individus et des familles (44 % pour les 18-24 ans et 43 % pour les 25-29 ans). Au-delà de 30 ans, c'est l'État et les collectivités locales qui sont cités comme les premiers acteurs de la solidarité, entre 46 % et 50 % selon la classe d'âge. Interrogés cette fois spécifiquement sur la solidarité envers les jeunes, 35 % des enquêtés de l'enquête SOLIGENE considèrent qu'elle est avant tout l'affaire de l'État et des collectivités locales, tandis que pour 59 % des enquêtés, elle est l'affaire des familles.

L'aide reçue pendant l'enfance ou la jeunesse : un contre-don différé ou le contre-pied éducatif de leurs parents

Le dernier registre mobilisé par les parents pour justifier le soutien apporté est celui de l'aide qu'ils ont eux-mêmes reçue pendant leur jeunesse. Ce « contre-don différé » est un constat classique des recherches sur l'entraide familiale (Attias-Donfut, 1995). Isabelle l'exprime très clairement au sujet du financement des études de sa fille :

Ben, en fait, je reproduis un peu ce que j'ai eu. J'ai eu la même vie avec moins... parce qu'il y a quand même un certain temps, c'était pas la même chose. Mais on m'a aidée du temps que j'étais en études. De la même manière.

Isabelle, divorcée, mère de deux enfants (23 et 28 ans) directrice d'agence dans une banque.

Souvent, il ne s'agit pas tant de reproduire strictement ce qui a été donné que de s'inscrire dans une certaine filiation, qui valorise la solidarité familiale. Olivier justifie l'aide financière qu'il apporte à Emmanuelle (étudiante) par le fait d'avoir bénéficié lui-même d'autres formes de soutien parental :

Je suis issu d'une grande famille, on était huit enfants, mon papa travaillait à l'usine et je n'ai pas fait de longues études, je suis rentré dans un parcours d'apprentissage et ensuite un métier. Donc y a pas eu d'argent à donner... mais le fait de vivre chez eux et de ne pas avoir de frais, c'est aussi une aide je trouve. C'est aussi une aide, pas une aide financière comme pour Emmanuelle, mais c'est aussi une aide. Ils nous ont appris à avoir les valeurs des choses, le sens de la famille.

Olivier, 45 ans, marié, trois enfants (12, 18, 23 ans), ouvrier.

Frank insiste, quant à lui, sur le fait que ses parents n'ont jamais conditionné leur aide à une quelconque attente ou à un retour particulier de sa part. C'est dans ce même esprit qu'il entend soutenir son fils Clément. Ici, ce n'est donc pas tant l'aide apportée que la façon d'aider qui est valorisée :

Enquêteur : Donc on va reprendre : tu m'as dit que tu as été beaucoup aidé par tes parents.

Frank : Oui.

Enquêteur : Quand tu étais jeune, pour prendre ton autonomie ?

Frank : Pas que jeune. Il y a encore pas très longtemps. C'est à dire que mes parents m'ont toujours aidé dans les coups durs, ils m'ont aidé à acheter quand j'ai pu acheter.

Enquêteur : Un logement tu veux dire ?

Frank : Ouais. Quand j'étais en difficulté financière, par exemple au moment de la séparation avec Céline, il a fallu me reloger tout seul, remeubler, tout quoi ! Donc bon c'est toujours un peu des moments tendus...

Enquêteur : En tout cas ils étaient là pour toi.

Frank : Oui. En tout cas ce que m'ont transmis mes parents c'est... enfin je sais pas comment dire... ils ont jamais... en tout cas il n'y a jamais eu de chantage à l'argent quoi, ils ne m'ont pas dit « il faut que tu réussisses ça pour que... » et moi je n'ai pas mis de chantage à l'argent à Clément, pas de pression de ce côté-là.

Frank, 45 ans, divorcé de la mère de Clément, vit en concubinage, deux enfants (19 ans, 18 mois), cadre en développement numérique pour un groupe de presse.

Ces exemples ne doivent cependant pas amener à percevoir cette transmission intergénérationnelle comme mécanique. Certains enquêtés prennent le contre-pied éducatif de leurs parents. En aidant financièrement sa fille, Éric souhaite ne pas reproduire sa propre situation. Il reproche à sa famille de ne pas lui avoir donné les moyens pour s'inscrire dans la filière professionnelle qu'il aurait aimé suivre :

Enquêteur : Est-ce que vous même quand vous étiez jeune vous avez été aidé pour débiter dans la vie ?

Éric : Non.

Enquêteur : D'accord.

Éric : Non j'ai passé mon CAP et je suis allé au boulot tout de suite. Il faut dire que c'était en 1971 et en 1971 les parents ils n'étaient pas comme nous maintenant, tu finissais l'école et tu allais au boulot. J'ai pas fait ce que je voulais... mon père n'a pas voulu parce qu'à l'époque c'était eux qui choisissaient la carrière en fait un peu... peut-être pas chez tout le monde mais chez moi c'était comme ça.

Enquêteur : D'accord et vous auriez aimé faire quoi ?

Éric : Moi j'aurais aimé être cuisinier. Voilà et puis ça posait problème parce que l'école d'hôtelière elle était à la ville d'à côté de Saint-Étienne donc ça posait des problèmes de bus. Mais mes parents ils n'étaient pas pauvres ; ils avaient quand même bien de quoi me payer la scolarité. Mais mon père a dit « non non tu prendras pas le bus pour aller là-bas, c'est trop compliqué, tu iras à cette école-là, tu feras ton heure et ça ira très bien ». Et moi, je me dis « tu ne vas pas faire comme tes parents ont fait ».

Enquêteur : Oui voilà justement...

Éric : Je veux l'aider ! Moi j'ai des choses à reprocher à mes parents à ce niveau-là et j'aimerais bien que ma fille elle ne me reproche rien de ce côté-là.

Enquêteur : D'accord.

Éric : Bon c'est vrai que ce que je lui donne n'est peut-être pas énorme, mais elle sait que je fais un maximum pour l'aider quoi.

Éric, 59 ans, divorcé, trois enfants (32, 30 et 20 ans), ouvrier qualifié dans la métallurgie.

Comme le montre l'extrait précédant, ce ne sont pas les moyens financiers qui sont le principal obstacle au manque de soutien apporté par les parents d'Éric. Il n'est pas besoin d'aider davantage puisque les formations à proximité permettent une insertion professionnelle satisfaisante (« tu iras à cette école-là, tu feras ton heure et ça ira très bien »). À l'inverse d'Éric qui associe les études à un libre choix, son père les considère dans une perspective utilitariste. On voit donc ici que ce qui se joue dans l'aide apportée (ou dans son refus) nécessite de saisir les représentations plus générales des individus (sur la société, sur le rôle de l'école, de la famille, etc.) et de ne pas se limiter aux registres de justification mobilisés.

Conclusion

Longtemps peu traitée par la statistique publique, la question des aides matérielles et financières apportées par la famille aux jeunes adultes est devenue un axe de recherche émergent dans les années 1980. Il s'impose comme central dans les années 1990, la quantification la plus précise possible des aides parentales étant devenue un enjeu important pour les politiques publiques. Pourtant, un recensement fin et exhaustif des aides apportées pose de nombreuses difficultés méthodologiques, tant dans le recensement des postes retenus, que dans la façon dont les parents répondent au questionnement qui leur est proposé. L'exploitation secondaire de l'enquête EQRJ montre les réticences dont peuvent témoigner certains parents à évaluer le coût des aides à leur enfant. Certains refusent ainsi la logique comptable qui sous-tend la construction d'un protocole de recherche axé sur l'évaluation monétaire de l'aide apportée. Ces réticences doivent amener à questionner le sens que les parents donnent au soutien matériel et financier apporté aux jeunes adultes.

À première vue, l'aide parentale semble relever pour beaucoup de parents qui ont été interrogés d'un « devoir parental ». Assumer d'avoir des enfants impliquerait de les accompagner vers la vie d'adulte. Ce soutien apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte économique et social dégradé, renvoyant à l'« aide de compensation » (Paugam, Zoyem, 1997). Pour certains parents, cette aide est perçue comme une forme de « solidarité obligée » dans le sens où la solidarité familiale semble devoir se substituer aux revenus du travail, compte tenu de l'éloignement de certains jeunes du marché du travail, ou aux prestations sociales dont les droits ne sont pas toujours ouverts aux moins de 25 ans (Portela *et al.*, 2014 ; Van de Velde, 2008).

Quoique non construits spécifiquement pour explorer les normes d'entraide familiale, les entretiens exploratoires réalisés par le CRÉDOC ont permis de mettre en évidence plusieurs registres de justification, au-delà de cette seule logique de la compensation. Ces justifications se distinguent principalement par le niveau de raisonnement mis en œuvre, par l'échelle de comparaison sociale mobilisée. Certains registres de justification se réfèrent en effet à un cadre « macro » pour contextualiser et justifier les pratiques d'entraide. C'est le cas par exemple des explications de l'aide par « la crise » ou la conjoncture économique. D'autres registres de justification prennent pour échelle un groupe plus restreint, essentiellement la famille : c'est le cas par exemple des justifications qui recourent au principe d'égalité entre enfants au sein d'une fratrie. Enfin, certaines justifications se font au niveau individuel, comme c'est le cas de la mobilisation du critère de « mérite » : les parents aident leur enfant en raison de ses qualités propres (capacités, travail, volonté) ainsi que des qualités de son projet scolaire et professionnel.

Les objectifs premiers de l'enquête EQRJ, qui n'ont pas amené les enquêteurs à creuser davantage cette piste des normes familiales, rendent difficile l'analyse de l'articulation entre ces différents registres de justification³⁴ et la variabilité sociale de ces registres. Ce

³⁴ L'exemple de Bruno, fortement mobilisé dans ce dossier, montre bien que différents registres peuvent se succéder pour justifier l'aide apportée.

point sera l'objet d'une post-enquête qualitative à l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ). Il s'agira d'étudier plus spécifiquement comment les parents de jeunes adultes arbitrent entre ces différentes logiques dans une situation donnée et devrait ainsi permettre de prolonger les résultats exploratoires de ce dossier. Il s'agira de sortir d'une vision strictement comptable de l'aide apportée pour mieux prendre en compte les différents leviers qui amènent les individus à aider. L'hypothèse que les parents doivent « faire avec » plusieurs logiques sociales en partie contradictoires – principes de justice (traiter également ces enfants ; les traiter en fonction de leurs mérites ; etc.), normes sociales (familialisme, au regard de l'âge mais aussi du statut social), impératifs économiques (économie de la famille ; situation globale des nouvelles générations de jeunes) – sera notamment testée en partant de cas « extrêmes », où les parents s'éloignent de la norme attendue³⁵. Il s'agira également d'observer les systèmes d'échange et de contrôle auxquels ces aides donnent lieu dans la famille et des dynamiques relationnelles qu'elles participent à créer.

³⁵ Cas de parents aisés qui aident financièrement peu leurs enfants, par exemple.

Bibliographie

Albis (d') H., Cusset P.-Y., Navaux J., 2016, « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *La Note d'Analyse*, n° 37, France Stratégie, janvier.

Arrondel L., Garbinti B. et Masson A., 2014, « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et Statistique*, n° 472-473, pp. 65-100.

Arrondel L. et Masson A., 1991, « Que nous enseignent les enquêtes sur les transferts patrimoniaux en France », *Économie et Prévision*, n° 100-101, pp. 93-128.

Arrondel L. et Masson A., 2001, « Family Transfers Involving Three Generations », *Scandinavian Economic Journal*, 103 (3), pp. 415-443.

Arrondel L. et Wolff F.-C., 1998, « La nature des transferts *inter vivos* en France : investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine », *Économie et Prévision*, n° 135, pp. 1-27.

Attias-Donfut C., 1995, « Le double circuit des transmissions », dans Attias-Donfut C. (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, coll. Essais et Recherches.

Attias-Donfut C., Lapierre N. et Segalen M., 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.

Attias-Donfut C., 2006, « Enquête "Trois générations", CNAV, France, 1992 », in Bonvalet C. et Ogg J., *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes*, éditions de l'INED, coll. Méthodes et savoirs.

Barbier J.-C. et Théret B., 2009, *Le système français de protection sociale*, La Découverte, coll. Repères.

Barnet-Verzat, C. et Wolff F.-C., 2001, « L'argent de poche versé aux jeunes : l'apprentissage de l'autonomie financière », *Économie et Statistique*, n° 343, pp. 51-72.

Barret C., Ryk F. et Volle N., 2014, « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 – Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du Céreq*, CEREQ, n° 319, mars.

Becker G., 1991, *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.

Boltanski L., 1990, *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Métailié.

Bonvalet C., 1991, « La famille et le marché du logement : une logique cachée », in Segalen M. (dir.), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS.

Bonvalet C. et Ogg J., 2006, « Réflexions sur les enquêtes européennes sur les solidarités familiales », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 183-203.

- Bory S., 2009, « Trajectoires réversibles : le cas des jeunes adultes italiens », *Informations sociales*, n° 156, pp. 132-141.
- Bourdieu P., 1992, « Comprendre », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- Bott E., 1957, *Family and Social Network : Roles, Norms, and External Relationships in Ordinary Urban Families*, Londres, Tavistock.
- Cadolle S., 2003, « Le soutien apporté aux jeunes adultes dans les familles recomposées », *Recherches et Prévisions*, n° 77, pp. 37- 48.
- Castell L., Portela M. et Rivalin R., 2016, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats et Insee Première*, DREES et INSEE, n° 965 et n° 1603, juin.
- Charles N., 2012, « Les prêts à remboursement contingent au revenu : un système de financement des études importable en France ? », *Revue française de sociologie*, 53(2), pp. 293-333.
- Charles N., 2015, *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, La Documentation française, coll. Études & recherche.
- Chevalier T., 2012, *L'État-providence et les jeunes*, Paris, L'Harmattan.
- Chevalier T., 2016, « Citoyenneté socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 211-230.
- Cordazzo Ph. et Tenret É., 2011, « L'économie étudiante », in Galland O., Verley É. et Vourc'h R., *Les mondes étudiants. Enquête Conditions de vie 2010 - Projet Observatoire de la Vie étudiante*, Paris, La Documentation française.
- Cordier M, Houdré C. et Ruiz H., 2007, « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *Insee Première*, INSEE, n° 1127, mars.
- Cox D., 1987, « Motives for Private Income Transfers », *Journal of Political Economy*, vol. 95, pp. 508-546.
- Cox D. et Stark O., 1996, « Intergenerational Transfers and Demonstration Effect », Mimeo, Boston College and Harvard University.
- Cox D. et Stark O., 1998, « Financial Transfers to the Elderly and the Demonstration Effect », Mimeo, Boston College and Harvard University.
- Déchaux J.-H., 1994, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés Contemporaines*, n° 17, pp. 75-90.
- Déchaux J.-H., 1996, « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets », in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

- Déchaux J.-H., 2009, « Qu'est-ce qu'une situation d'action ? Éléments pour un individualisme cognitif et structurel », *En cours*, n° 10.
- Déchaux J.-H. et Herpin N., 2004a, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, n° 373, pp. 3-32.
- Déchaux J.-H. et Herpin N., 2004b, « Germanité et amitié : trois modèles d'entraide », *Revue européenne de sciences sociales*, vol.42, n° 129, pp. 179-190.
- Degenne A. et Lebeaux M.-O., 1991, « L'entraide entre les ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Sociétés Contemporaines*, n° 8, pp. 21-42.
- Divay S., 2013, « Sociologue-évaluateur : un oxymore ? Leçons tirées dans le cadre des dispositifs du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse », *Informations sociales*, n° 174, pp. 114 à 120.
- Dubet F., Caillet V., Cortéséro R., Mélo D., et Rault F., 2006, *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil.
- Everaert-Dumont D., 2006, « Filiations et droit social. Liens et enjeux », *Informations sociales*, n°131, pp. 112-125.
- Faure-Rouesnel L. et Le Dantec É., 2013, « Rester ou partir pour s'en sortir. Du rôle des soutiens rapprochés dans les expériences résidentielles des jeunes de classes populaires », *Enfances, Familles, Générations*, n° 19, pp. 44-63.
- Firth R., 1956, *Two Studies of Kinship in London*, Londres, The Athlone Press.
- Galland O., 2000, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 13-36.
- Galland O., 2009, *Les jeunes*, Paris, La découverte, coll. Repères, 7^{ème} édition.
- Galland O., 2007, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, coll. U, 4^{ème} édition.
- Gokalp C., 1978, « Le réseau familial », *Population*, vol. 33, n°6, pp. 1077-1094.
- Grobon S. et Portela M., 2016, « Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale. Trois études sur les 18-29 ans à partir de dix années du Baromètre d'opinion de la DREES », *Dossier de la DREES*, DREES, n° 3, août.
- Haut Conseil de la Famille, 2016, *Les jeunes de 18 à 24 ans*, Rapport remis au Premier ministre, avril.
- Herpin N. et Verger D., 1996, « Cadeaux de fin d'année. Fête de l'enfance ou de la famille ? », *Insee Première*, INSEE, n° 426, février.
- Herpin N. et Verger D., 1997, « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, Numéro spécial sur la pauvreté, INSEE, n° 308-309-310, pp. 211-227.

Journet N., 2005, « L'argent en famille », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 45, pp. 5-12.

Kellerhals J., Coenen-Huther J., et Modak M., 1988, *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*, Paris, Presses universitaires de France.

Kessler D., 1979, « Aides, donations, héritages », *Économie et Statistique*, n° 107, pp. 31-51.

Lazarus J., 2009, « La famille n'a pas de prix. Une introduction aux travaux de Viviana Zelizer », *La Vie des idées*, avril.

Le Goff M., Navaux J. et Ragot L., 2016, « L'influence des étapes de vie sur les transferts des parents aux enfants », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Parcours de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, éditions de l'INED, coll. Grandes Enquêtes.

Le Pape M.-C. et Jonas N., 2008, « L'équilibre entre les lignées ? Les aides données à la famille et à la belle-famille », *Population*, vol. 63, n° 2, pp. 299-315.

Le Pape M.-C., 2012, « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Cahiers français*, n°371, pp. 36-42.

Le Pape M.-C. et Tenret É., 2016, « Solidarités familiales et conditions de vie étudiantes : des disparités objectives aux inégalités perçues », in Giret J.-F., Van de Velde C. et Verley É. (dir.), *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation française, coll. Études & recherches.

Lima L., 2012, « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V., Loncle P. et Van de Velde C. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social éditions, coll. Questions de société.

Malinowski B., 1963 [1922], *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.

Martin C., 1995, « Redécouverte des solidarités informelles et enjeu normatif », in Attias-Donfut C. (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, coll. Essais et Recherches.

Martin C., 1996, « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique », dans Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Martin C., 2014, « Être un bon parent » : une injonction contemporaine, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et Politiques ».

Masson A., 2002, « Économie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirect, ambivalence... », in Aglietta M., Blanchet D., et Héran F., *Démographie et économie*, Rapport du CAE, La Documentation française.

Masson A., 2007, « Les avatars de l'altruisme parental », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité au XXIème siècle*, Presse universitaire de France, coll. « Le Lien social ».

- Masson A., 2009, *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, éditions EHESS, coll. En temps & lieux.
- Maurin É., 2009, *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Seuil, coll. La république des idées.
- Mauss M., 1980 [1925], « Essai sur le don », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Neirinck C., 1984, *La protection de la personne de l'enfant contre ses parents*, LGDJ.
- Newman K., 2012, *The Accordion Family: Boomerang Kids, Anxious Parents, and the Private Toll of Global Competition*, Boston (MA), Beacon Press.
- Papuchon A., 2014, « Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 120-143.
- Parsons T. et Bales R., 1955, *Family, Socialization and Interaction Process*, Glencoe, Free Press.
- Paugam S., 2000, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Presses universitaires de France, coll. « Le Lien social ».
- Paugam S., 2013 [1991], *La disqualification sociale*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- Paugam S. et Zoyem J.-P., 1997, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 187-210.
- Petite S., 2005, *Les règles de l'entraide. Sociologie d'une pratique sociale*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social ».
- Piketty T., 2001, *Les Hauts revenus en France au 20^{ème} siècle : inégalités et redistribution, 1901-1998*, Paris, Grasset.
- Piketty T., 2011, « On the Long-Run Evolution of Inheritance : France 1820-2050 », *Quarterly Journal of Economics*, vol 126(3), pp. 1071-1131.
- Pitrou A., 1992 [1976], *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Privat.
- Portela M. et Dezenaire F., 2014, « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, DREES, n° 887, juillet.
- Portela M., de Saint Pol T. et Alberola É., 2014, « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier Solidarité Santé*, DREES, n° 51, février.
- Renaut S., 2003, « L'entraide familiale dans un environnement multigénérationnel », *Recherches et Prévisions*, n° 71, pp. 21-44.

- Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, INSEE, n° 826, février.
- Roussel L. et Bourguignon O., 1976, *La famille après le mariage des enfants : étude des relations entre générations*, Paris, Presses universitaires de France.
- Sayn I., 2005, « Les obligations alimentaires (droit civil et droit de la protection sociale) », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 11-33.
- Schopenhauer A., 1978, *Le fondement de la morale* (trad. par A. Burdeau), Paris, Aubier Montaigne.
- Singly (de) F., 2000, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, coll. Essais & Recherches.
- Solard J. et Coppoletta R., 2014, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 469-470, pp. 61-84.
- Soullier N., 2012, « Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie », *Études et Résultats*, DREES, n° 799, mars.
- Tenret É., 2011, *L'école et la méritocratie. Représentation sociales et socialisation scolaire*, Paris, Presse universitaire de France, coll. « Éducation et société ».
- Van de Velde C., 2008, *Devenir Adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « Le Lien social ».
- Wolff F.-C., 1999, « Altruisme et corésidence en France », *Cahiers Économiques de Bruxelles*, n°164, pp. 457-488.
- Wolff F.-C., 2012a, « Développements récents en économie de la famille », *Revue économique*, n° 2, vol. 63, pp. 181-185.
- Wolff F.-C., 2012b, « Les parents sont-ils vraiment si peu altruistes ? », *Revue économique*, n° 2, vol. 63, pp. 315-337.
- Young M. et Willmott P., 1983 [1957], *Le village dans la ville*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle.
- Zelizer V., 1985, *Pricing the Priceless Child. The Changing Social Value of Children*, Princeton Princeton University Press.

Les dossiers de la DREES

Août 2016 /// N°4

« Quand on aime, on ne compte pas »

Directeur de la publication

Franck von Lennepe

Responsable d'édition

Souphaphone Douangdara

Création graphique

Philippe Brulin

ISSN

2495-120X